



TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2024 DE LA DGTCP

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT**



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2024 DE LA DGTCF

Septembre 2025

AVANT-PROPOS



Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des finances publiques, la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) s'inscrit pleinement dans les exigences de la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013, portant Code de transparence au Burkina Faso. À ce titre, l'obligation de rendre compte constitue l'une des valeurs fondamentales de sa gouvernance.

Ainsi, conformément à l'axe 4 de son plan stratégique 2021-2025 ajusté, intitulé « tenue efficace de la comptabilité et reddition des comptes », la DGTCP s'est engagée à communiquer régulièrement sur ses différentes activités à travers la production et la diffusion de statistiques fiables et accessibles.

Les réformes entreprises ces dernières années en matière de production et de diffusion des statistiques contribuent à l'atteinte de cet objectif. En effet, la DGTCP produit plusieurs statistiques permettant de suivre l'exécution et l'évolution des politiques publiques dans les domaines suivants : la dette publique, les recettes et les dépenses du budget de l'Etat et des Collectivités territoriales (CT), les assurances, les Institutions de Microfinance (IMF), les statistiques de finances publiques (tableaux des opérations financières de l'Administration centrale budgétaire et des CT), les Etablissements publics de l'Etat (EPE), etc.

Au regard de cette multitude de productions statistiques et en réponse aux nombreuses sollicitations, elle a, six années durant, su relever le

défi de la consolidation de l'information financière à travers l'élaboration annuelle d'un tableau de bord accompagnant l'annuaire statistique, pour apporter clarté et justification aux données publiées.

Le tableau de bord, à l'instar de l'annuaire statistique, est le fruit d'un travail collectif impliquant plusieurs structures du ministère en charge des Finances. Je saisis cette occasion pour remercier et féliciter l'ensemble des acteurs ayant contribué à sa réalisation, et les encourager à poursuivre dans cette dynamique constructive.

Je suis persuadé que ce document répondra efficacement aux attentes des utilisateurs et contribuera à renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques.

Toutefois, conscient que toute œuvre humaine est perfectible, la DGTCP dans sa quête permanente de l'excellence, reste disponible à accueillir favorablement les éventuelles observations et suggestions.

**Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique**

Bruno R. BAMOUNI

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCT	: Agence comptable centrale du trésor
BCMS	: Bureau comptable matières secondaire
BDT	: Banque des dépôts du trésor
CIMA	: Conférence interafricaine des marchés des assurances
CT	: Collectivité territoriale
DA	: Direction des assurances
DAMOF	: Direction des affaires monétaires et financières
DC/BR	: Dépositaire central/Banque de règlement
DDP	: Direction de la dette publique
DELF	: Direction des études et de la législation financière
DG	: Direction générale
DGA	: Directeur général adjoint
DGI	: Direction générale des impôts
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DIT	: Direction de l'informatisation du trésor
DPE	: Direction du portefeuille de l'Etat
DPQIR	: Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes
DSC-SFD	: Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés
DSOFE	: Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
EPE	: Etablissement public de l'Etat
EPPS	: Etablissement public de prévoyance sociale
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FEC	: Facilité élargie de crédit
FMI	: Fonds monétaire international
FN	: Fonds national
FSP	: Fonds de soutien patriotique
IADM	: Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IARD	: Incendies, accidents et risques divers
ITT	: Inspection technique du trésor
LFR	: Loi de finances rectificative
MEFP	: Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MSFP	: Manuel de statistiques de finances publiques
PG	: Paierie générale

PIB	: Produit intérieur brut
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RG	: Recette générale
SAD	: Service des archives et de la documentation
SCI	: Service de contrôle interne
SCRIP	: Service de communication et des relations publiques
SF	: Service financier
SGRH	: Système de gestion des ressources humaines
SIGCM	: Système intégré de gestion de la comptabilité matières
SRH	: Service des ressources humaines
TD	: Trésorerie départementale
TMDC	: Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires
TOF-ACB	: Tableau des opérations financières de l'administration centrale budgétaire
TOF-CT	: Tableau des opérations financières des collectivités territoriales
TOFE	: Tableau des opérations financières de l'Etat
TP	: Trésorerie provinciale
TR	: Trésorerie régionale
UCBA	: Uni Credit Bank Austria
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
VAN	: Valeur actualisée nette

AVANT PROPOS.....	I
SIGLES ET ABREVIAT	II
I. Ressources humaines	XI
II. Gestion optimale des deniers publics	3
II.1. Mobilisation des ressources	4
II.2. Gestion de la dépense publique	14
II.3. Gestion de la Dette publique	18
II.4. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de la dette.....	22
III. Indicateurs macroéconomiques de l’UEMOA et repère de suivi des programmes économiques et financiers appuyé par la Facilité Elargie de Crédit	24
.....	24
III. INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE L’UEMOA ET REPERE DE SUIVI DES PROGRAMMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS APPUYE PAR LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT	24
III.1. Indicateurs macroéconomiques de l’UEMOA	25
III.2. Suivi des critères du programme FEC	27
IV. Tenue efficace de la comptabilité et gestion de la tutelle et renforcement des relations économique, financière et monétaire.....	33
.....	33
IV. TENUE EFFICACE DE LA COMPTABILITE ET GESTION DE LA TUTELLE ET RENFORCEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUE, FINANCIERE ET MONETAIRE.....	33
IV.1. Administration et supervision des structures et institutions financières et sauvegarde des intérêts de l’Etat	34
IV.1.1. Situation des assurances	34
IV.1.2. Situation des assurances (suite)	36
IV.2. Indicateurs des Institutions de Microfinance (IMF).....	38
IV.4. Fonds nationaux	41
IV.5. Etablissements Publics de l’Etat	43
IV.6. Tableau des opérations financières des Collectivités Territoriales	45
IV.7. Comptes de dépôts des correspondants du Trésor.....	47
GLOSSAIRE	a
ANNEXES.....	g
ANNEXE 1 : Organisation administrative de la DGTCP	h
1. La direction générale	h
2. Les services d’appui	i
3. Les directions techniques	i
4. Les Structures comptables.....	k
ANNEXE 2 : EQUIPE D’ELABORATION DU TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2024 DE LA DGTCP	n

Tableau 1 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2020 à 2024 (%).....	2
Tableau 2 : Evolution de la structure du personnel par sexe de 2020 à 2024 (%).....	2
Tableau 3 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2020 à 2024 (%).....	2
Tableau 4 : Evolution de la structure du personnel par groupe d'ancienneté de 2020 à 2024 (%).....	2
Tableau 5 : Situation des recettes budgétaires en 2024	5
Tableau 6 : Situation des recettes en 2024 suivant la nomenclature TOFE base 2014	7
Tableau 7 : Répartition des émissions en fonction de la résidence des investisseurs.....	11
Tableau 8 : Financements extérieurs	13
Tableau 9 : Variation des dépenses	14
Tableau 10 : Couverture des dépenses par les recettes.....	17
Tableau 11 : Soldes caractéristiques du TOFE en milliards de francs CFA.....	23
Tableau 12 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (UEMOA) en %	26
Tableau 13 : Nombre de SFD	39
Tableau 14 : Situation des créances en souffrance	39
Tableau 15 : Part des natures des recettes dans les recettes totales en milliards de francs CFA	42

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP de 2016 à 2024 (%).....	2
Graphique 2 : Evolution de la proportion (%) des agents de 40 ans et plus de la DGTCP de 2016 à 2024	2
Graphique 3: Répartition de l'effectif de la DGTCP par catégorie et par sexe en 2024	2
Graphique 4: Recettes totales des régions hors FSP dont DGTCP en milliards de francs CFA.....	5
Graphique 5 : Recettes totales hors recettes exceptionnelles dont DGTCP en milliards de francs CFA.....	5
Graphique 6: Evolution des recettes de la DGTCP en milliards de francs CFA	5
Graphique 7: Proportion moyenne des natures de recettes de la DGTCP en %	5
Graphique 8: Taux d'accroissement annuel des recettes en %	5
Graphique 9: Taux de réalisation des régions dont DGTCP en %	5
Graphique 10: Evolution des recettes en milliards de francs CFA	7
Graphique 11: Taux d'accroissement des natures de recettes en %	7
Graphique 12: Evolution des recettes par nature en milliards de francs CFA.....	7
Graphique 13: Evolution des dons en milliards de francs CFA	7
Graphique 14 : Taux de recouvrement par acteurs en 2024 en %	9
Graphique 15 : Taux de recouvrement des recettes par région en 2024 en %.....	9
Graphique 16 : Recettes des collectivités territoriales en milliards de francs CFA	9
Graphique 17 : Evolution de la part contributive des acteurs dans la mobilisation des recettes en %	9
Graphique 18: Evolution du taux de recouvrement par type d'acteurs en %.....	9
Graphique 19: Evolution du nombre des émissions de titres publics	11
Graphique 20 : Situation d'exécution des émissions des titres publics.....	11
Graphique 21 : Mobilisation des titres publics par type d'instruments en milliards de FCFA.....	11
Graphique 22 : Rendement moyen pondéré en % en 2024	11
Graphique 23 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA	13
Graphique 24 : Structure des financements extérieurs par type d'appui en %.....	13
Graphique 25 : : Evolution des emprunts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA	13
Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur en %	13
Graphique 27 : Evolution des dons et emprunts par nature en milliards de francs CFA.....	13
Graphique 28 : Structure des financements extérieurs par nature	13
Graphique 29: Evolution des dépenses en milliards de francs CFA	15
Graphique 30 : Evolution des dépenses et de ses composantes en milliards de francs CFA	15
Graphique 31 : Evolution de la structure des dépenses en %.....	15
Graphique 32 : Evolution de la structure des charges en %	15
Graphique 33 : Evolution de la structure des ANANF en %	15
Graphique 34 : Structure des ANANF en 2024 en %	15
Graphique 35 : Evolution des recettes courantes, des charges et acquisitions nettes d'actifs non financiers en milliards de francs CFA.....	17

Graphique 36 : Recettes /dépenses en %	17
Graphique 37 : Recettes hors dons /Charges en milliards de francs CFA	17
Graphique 38: Recettes fiscales /Charges en %	17
Graphique 39 : Evolution de l'encours de la dette publique en milliards de francs CFA	19
Graphique 40 : Structure de l'encours de la dette publique en 2024 en %	19
Graphique 41 : Evolution comparée de l'encours de la dette intérieure et des titres publics en milliards de francs CFA	19
Graphique 42 : Structure de la dette extérieure selon la monnaie en 2024 en %	19
Graphique 43 : Evolution du service de la dette en milliards de francs CFA	21
Graphique 44 : Structure du service de la dette extérieure par composante en 2024 en %	21
Graphique 45 : Structure du service de la dette extérieure par type de créanciers en 2024 en %	21
Graphique 46 : Structure du service de la dette intérieure en 2024 en %	21
Graphique 47 : Evolution du solde net de gestion et la capacité/besoin de financement en milliards de francs CFA	23
Graphique 48 : Ratio Service de la dette extérieure/Exportation ($\leq 15\%$)	23
Graphique 49 : Ratio Service de la dette extérieure/Recettes Totales hors dons ($\leq 18\%$)	23
Graphique 50 : Plafond de financement net intérieur du gouvernement central	28
Graphique 51 : Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement	28
Graphique 52 : Accumulation des arriérés de paiements extérieurs	28
Graphique 53 : Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons	28
Graphique 54 : Ecart entre les normes et les réalisations	29
Graphique 55 : Plafond du déficit global dons compris	32
Graphique 56 : Plancher des recettes totales	32
Graphique 57 : Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté	32
Graphique 58 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs	32
Graphique 59 : Ecart des réalisations par rapport aux normes	32
Graphique 60 : Taux de croissance des primes par année en %	35
Graphique 61 : Taux de sinistres sur prime par année en %	35
Graphique 62 : Taux de commissions par année en %	35
Graphique 63 : Evolution des commissions en milliards de francs CFA	35
Graphique 64 : Evolution des primes d'assurances en milliards de francs CFA	35
Graphique 65 : Evolution des indemnisations des sociétés d'assurances de 2015 à 2024 en milliards de francs CFA	35
Graphique 66 : Les engagements réglementés en milliards de francs CFA	37
Graphique 67 : Le taux de couverture des engagements réglementés en %	37
Graphique 68 : Les placements des sociétés d'assurances en milliards de francs CFA	37
Graphique 69 : La marge de solvabilité en milliards de francs CFA	37
Graphique 70: Evolution des arriérés des primes en milliards de francs CFA	37
Graphique 71 : Taux de frais généraux par année en %	37
Graphique 72 : Evolution du nombre de membres/clients des SFD	39
Graphique 73 : Evolution de l'épargne crédits et l'encours de crédit IMF en milliards de francs CFA	39

Graphique 74 : Evolution du nombre de mission réalisé par la DSC-SFD.....	40
Graphique 75 : Répartition par membres en 2024 en %	40
Graphique 76: Evolution des recettes des Fonds Nationaux en milliards de francs CFA	42
Graphique 77: Evolution des dépenses des Fonds Nationaux en milliards de francs CFA	42
Graphique 78:Taux d'autofinancement des Fonds Nationaux en %	42
Graphique 79: Evolution de la situation des impayés des FNF en milliards de francs CFA.....	42
Graphique 82 : Evolution du nombre des EPE du secteur Education, enseignement et formation professionnelle sur l'évolution d'ensemble du nombre des EPE.....	44
Graphique 83 : Part de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE en %	44
Graphique 84 : Situation des recettes des EPE en milliards de francs CFA	44
Graphique 85 : Evolution de la proportion des EPE ne respectant pas la norme du taux d'autofinancement en%	44
Graphique 84 : Structure des recettes des CT sur la période en %	46
Graphique 85 : Structure des recettes par type de Collectivité Territoriale en %.....	46
Graphique 86 : Structure des charges des CT en %.....	46
Graphique 87 : Structure des dépenses par type de Collectivité Territoriale en %	46
Graphique 88 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et l'accumulation nette des passifs en millions de francs CFA.....	46
Graphique 89 : Evolution du solde net de gestion et du solde capacité ou besoin de financement des CT en millions de francs CFA	46
Graphique 90 : Evolution du nombre de comptes de correspondants	48
Graphique 91 : Proportion des comptes selon le statut du correspondant en 2024 en %	48

Le présent tableau de bord statistique de la DGTCP analyse (i) la situation des ressources humaines, (ii) la gestion optimale des deniers publics, (iii) les Indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA et repère de suivi des programmes économiques et financiers appuyé par la Facilité Elargie de Crédit ainsi que (iv) la tenue efficace de la comptabilité, la gestion de la tutelle et le renforcement des relations économique, financière et monétaire.

Au titre des ressources humaines, l'effectif du personnel de la DGTCP a connu une baisse sur la période 2016-2023, passant de 2 067 à 2 059 agents. En 2024, les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux avec une proportion de 41,8%, suivis de la catégorie B et assimilés (30,5%). L'examen de l'évolution de la structure par tranche d'âge révèle que la proportion du personnel de 50 ans et plus est passée de 8,5% en 2016 à 25,1% en 2024. Quant au personnel féminin, il représente moins du quart de l'effectif total du personnel (22,6%) en 2024. Le personnel en activité hors du Trésor représente 35,0% de l'effectif total en 2024.

S'agissant de la mobilisation des ressources publiques et gestion des deniers publics :

- les recettes hors FSP ont plus que doublé en dix ans, passant de 1 051,9 milliards de francs CFA en 2015 à 2 862,9 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux d'accroissement global de 172,2%. La DGTCP a contribué à hauteur de 17,0% dans les recettes totales hors FSP des régies en 2024. Les principales natures de recettes recouvrées par la DGTCP en 2024 sont : les autres recettes non fiscales (50,2%), le revenu de l'entreprise et du domaine (37,7%) et les droits et frais administratifs (6,2%).
- les recettes des collectivités territoriales (CT) passent de 80,1 milliards de francs CFA en 2015 à 144,7 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux de progression moyen de 8,1% par an. Les recettes recouvrées par l'acteur « Autres » contribuent à 62,3% en moyenne annuelle dans la mobilisation des recettes. En 2024, la Trésorerie Régionale du plateau central enregistre la plus forte réalisation (172,62%) dans la mobilisation des ressources locales.
- les ressources globales levées par la DGTCP de 2015 à 2024 par voie d'adjudication et par appel public à l'épargne, respectivement sur le marché des titres publics et le marché financier de l'Union s'établissent à 7 968,3 milliards de francs CFA, soit une moyenne annuelle de 796,8 milliards de francs CFA sur la période sous-revue. A partir de 2022, il ressort une prédominance des souscriptions aux titres publics des investisseurs résidents avec une proportion de 77,6% en 2024.
- les financements extérieurs se sont inscrits globalement en hausse au cours de la décennie passée, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 4,2%. Sur la période d'analyse, les financements extérieurs sont constitués en moyenne de 65,6% d'appuis projets et de 34,4% d'appuis programmes. En 2024, le Burkina Faso a reçu 94,1% de son financement extérieur des partenaires multilatéraux.
- les dépenses présentent une tendance haussière sur la période sous revue, passant de 1 339,8 milliards de francs CFA en 2015 à 3 793,5 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,3%. Concernant les charges, elles se sont inscrites en hausse sur la période au rythme moyen de 11,6% par an pour s'afficher à 2 312,7 milliards de francs CFA en 2024. Il en ressort une prédominance des charges dans les dépenses de 68,7% en moyenne par an.
- l'encours de la dette publique est en hausse continue sur la période, passant de 2 188,5 milliards de francs CFA en 2015 à 8 173,3 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 15,8%. Cette progression est impulsée par la dette intérieure (+26,9% en moyenne annuelle). Ainsi, à partir de 2021, la dette intérieure a surplombé la composante extérieure.

- le service de la dette est passé de 168,4 milliards de francs CFA en 2015 à 1 034,8 milliards de francs CFA en 2024, soit une hausse de 22,4% en moyenne annuelle sur la période. Il est dominé par sa composante intérieure qui représente 78,0% en moyenne. Il est noté une baisse de 9,0% du service de la dette en 2024 par rapport à 2023.

Au niveau des assurances, il ressort une croissance continue des primes d'assurance depuis 2015, avec une moyenne de 11,2% l'an. Pour l'exercice 2024, la marge de solvabilité agrégée disponible représente 4,3 fois la marge minimale exigée.

Pour les **Institutions de Microfinance (IMF)**, le nombre d'IMF de la forme sociétaire a connu un accroissement moyen annuel de 16,2% au cours de la période 2015-2024 pour se situer à 27 sociétés en 2024. Les créances en souffrance de l'ensemble des IMF se sont accrues sur cette période, passant de 6,5 milliards de francs CFA à 30,1 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 16,5%. En 2024, le taux de créance en souffrance est de 7,4%.

Concernant les **Fonds nationaux**, le taux d'autofinancement est passé de 82,9% en 2015 à 57,9% en 2022 pour une norme de 100%. En 2023 et 2024, ce taux a atteint la norme et s'affiche respectivement à 108,4% et 142,9%. La situation des impayés des Fonds nationaux de financement s'est accrue de 13,9% en 2024 pour s'afficher à 54,4 milliards de francs CFA contre 47,8 milliards de francs CFA en 2023.

S'agissant des Etablissements Publics de l'Etat, leur nombre s'est accru en moyenne annuelle de 2,6% sur la période 2014-2024 et plus de la moitié de leurs recettes provient de la subvention de l'Etat (59,3% en moyenne par an).

I. RESSOURCES HUMAINES DE LA DGTCP

Chapitre

Points saillants :

- **Personnel vieillissant : la proportion des agents de 40 ans et plus est passée de 41,6% en 2016 à 76,6% en 2024**
- **Prédominance des agents de catégorie A et assimilés avec 41,8% en 2024**
- **Moins d'un quart de personnel féminin en 2024 (22,6%)**

Commentaire général :

Sur la période 2016-2024, l'effectif du personnel de la DGTCP est passé de 2 067 à 2 059. Cet effectif enregistre une tendance baissière. Aussi, cet effectif a connu une baisse de 0,8% en valeur relative entre 2023 et 2024. Cette baisse s'explique par le faible niveau de recrutement par concours direct observé ces dernières années en ce qui concerne les emplois spécifiques du Trésor comparé aux départs et aux sorties. En 2024, 34 agents de la DGTCP ont été admis à la retraite, 2 mis en position de disponibilité et 5 décédés.

Les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux (41,8%), suivis des agents de la catégorie B et assimilés (30,5%). L'analyse de la structure du personnel en 2024 fait ressortir 79 cadres supérieurs (catégorie A et assimilés) pour 100 cadres moyens (catégories B et C).

Selon le statut (agents en activité au Trésor et agents hors Trésor), l'évolution de l'effectif des agents en activité au Trésor sur la période 2016-2024 indique une baisse. En effet, leur nombre est passé de 1 534 agents en 2016 à 1 338 agents en 2024 en contraction moyenne de 4,2% par an à partir de 2019. A contrario, le nombre d'agents en activité hors Trésor a enregistré une tendance inverse. En effet, entre 2016 et 2019, l'effectif des hors Trésor a baissé continuellement, passant de 533 à 452 agents (-5,3% en moyenne par an) et, par la suite, connaît une hausse moyenne de 9,8% pour se situer à 721 agents en 2024.

De l'examen de l'évolution de la structure du personnel par tranche d'âge, il ressort que le personnel en activité à la DGTCP est vieillissant. En effet, la proportion du personnel de 40 ans et plus est passée de 41,6% en 2016 à 76,6% en 2024. Quant à la proportion du personnel de 50 ans et plus, elle est passée de 8,5% en 2016 à 25,1% en 2024.

Aussi, le personnel féminin en 2024 représente moins du quart de l'effectif total (22,6%) et est en baisse par rapport à son taux de 23,2% de 2016. Cet effectif représente 15,6% de la catégorie A et assimilés et 28,9% des catégories B et C en 2024.

Par ailleurs, l'analyse de l'effectif total du personnel en 2024 selon l'ancienneté montre que les agents du groupe « 0 à 19 ans » sont les plus nombreux avec un taux de 49,0%, suivi du groupe « 20 à 29 ans » qui représente 25,0%. Il ressort une diminution de 1,9% de l'effectif de la classe modale « 10 à 19 ans » en 2024 par rapport à 2023.

Notes méthodologiques

Agents hors Trésor : ensemble des agents du Trésor public en position de stage, en détachement ou mis à la disposition d'autres structures.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

TABLEAU 1 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PERSONNEL PAR CATEGORIE DE 2020 A 2024 (%)

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024
Catégorie A et assimilés	42,1	42,2	42,2	41,8	41,8
Catégorie B et assimilés	29,8	30,1	30,5	31,0	30,5
Catégorie C et assimilés	23,3	23,0	22,7	22,3	23,0
Catégorie D et assimilés	2,5	2,5	2,4	2,6	2,4
Catégorie E et assimilés	2,3	2,2	2,2	2,2	2,3
Total	100	100	100	100	100

TABLEAU 3 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PERSONNEL PAR TRANCHE D'AGE DE 2020 A 2024 (%)

Groupe d'âge	2020	2021	2022	2023	2024
Moins 20 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20-30 ans	3,1	2,2	1,4	1,0	1,1
30-40 ans	36,9	33,8	30,2	25,2	22,3
40-50 ans	43,2	44,9	48,0	50,8	51,5
50-60 ans	16,9	19,1	20,3	22,9	25,1
Total	100	100	100	100	100

GRAPHIQUE 1 : Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP de 2016 à 2024 (%)

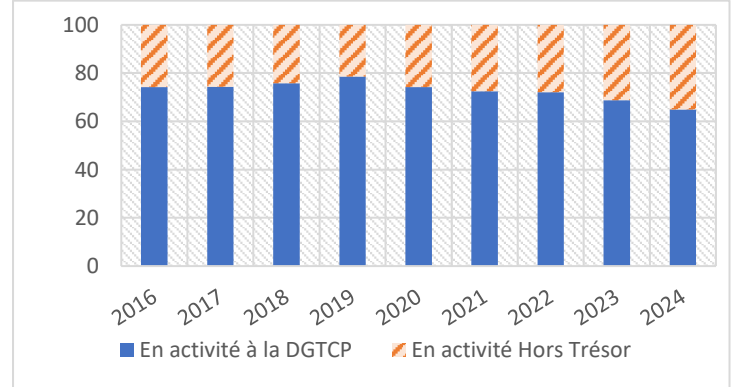


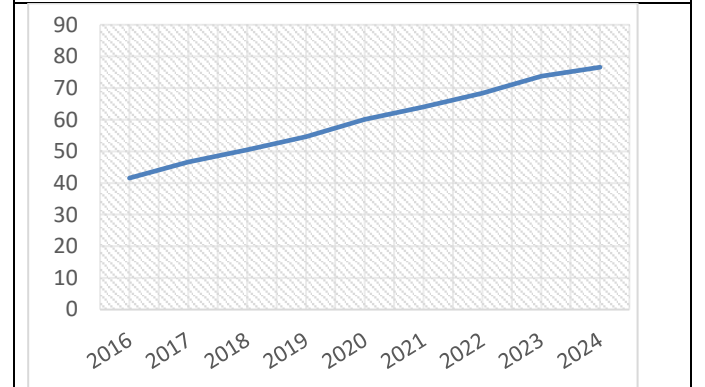
TABLEAU 2 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PERSONNEL PAR SEXE DE 2020 A 2024 (%)

Sexe	2020	2021	2022	2023	2024
Féminin	22,8	22,5	22,5	22,4	22,6
Masculin	77,2	77,5	77,5	77,6	77,4
Total	100	100	100	100	100

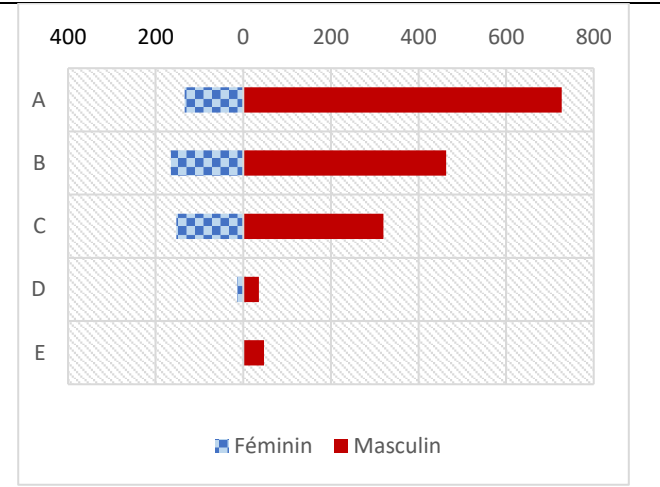
TABLEAU 4 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PERSONNEL PAR GROUPE D'ANCIENNETE DE 2020 A 2024 (%)

Groupe d'ancienneté	2020	2021	2022	2023	2024
Moins de 10 ans	37,0	27,6	25,1	22,1	21,3
10-20ans	43,0	50,2	48,8	49,5	49,0
20-30 ans	17,0	17,7	21,6	24,0	25,0
30-40 ans	3,0	4,5	4,4	4,5	4,8
Total	100	100	100	100	100

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE LA PROPORTION (%) DES AGENTS DE 40 ANS ET PLUS DE LA DGTCP DE 2016 A 2024



GRAPHIQUE 3: REPARTITION DE L'EFFECTIF DE LA DGTCP PAR CATEGORIE ET PAR SEXE EN 2024



II. GESTION OPTIMALE DES DENIERS PUBLICS

Chapitre

II.1. Mobilisation des ressources

II.1.1. Mobilisation des recettes budgétaires

Points saillants :

- Hausse de 172,2% des recettes mobilisées hors Fonds de soutien patriotique (FSP) par les régions entre 2015 et 2024.
- Hausse de 17,2% en moyenne annuelle des recettes de la DGTCP sur la période
- Accroissement de 77,4% des recettes du FSP en 2024 par rapport à 2023

Commentaire général :

Les recettes hors FSP ont plus que doublé en dix ans, passant de 1 051,9 milliards de francs CFA en 2015 à 2 862,9 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux d'accroissement global de 172,2%. Avec une croissance annuelle moyenne de 11,8%, elles ont connu une augmentation sur toute la période, excepté 2020 où elles ont enregistré une baisse (-5,0%) imputable aux conséquences de la COVID-19. Par ailleurs, le FSP créé en 2023, a connu un accroissement sur un an de 77,4% pour se situer à 175,7 milliards de francs CFA en 2024.

L'analyse spécifique des recettes de la DGTCP indique qu'elles se sont accrues en moyenne annuelle de 17,2% sur la période. De 2015 à 2019, elles ont connu une hausse continue de 29,0% en moyenne annuelle, suivie de baisses de 13,5% en 2020, de 9,2% en 2021 et de 5,6% en 2022 puis d'une hausse de 11,7% en 2023. La progression des recettes sur la période 2015-2019 est essentiellement imputable aux recettes exceptionnelles (la licence 4G de téléphonie mobile) recouvrées par la DGTCP notamment en 2018 et 2019. La hausse de 2023 est liée principalement à l'augmentation des dividendes (+41,5%). En 2024, les recettes ont augmenté de 81,5% par rapport à 2023 en lien également avec l'augmentation des dividendes.

La DGTCP a contribué à hauteur de 17,0% dans les recettes totales hors FSP des régions en 2024. Ainsi, les principales natures de recettes recouvrées par la DGTCP sont : les autres recettes non fiscales (50,2%) , le revenu de l'entreprise et du domaine (37,7%) et les droits et frais administratifs (6,2%) et se chiffrent respectivement à 244,1 milliards de francs CFA, 183,5 milliards de francs CFA et 30,3 milliards de francs CFA.

Les autres recettes non fiscales sont dominées sur la période 2015-2024 par les sous-composantes des recettes « droits proportionnels et taxes superficielles » et les « recettes en atténuation des dépenses », avec des poids respectifs de 63,9% et 17,8% en moyenne annuelle.

Globalement, le taux de réalisation annuel moyen des recettes budgétaires s'établit à 100,8% sur la période 2015-2024. Quant à la DGTCP, ce taux est de 111,3%.

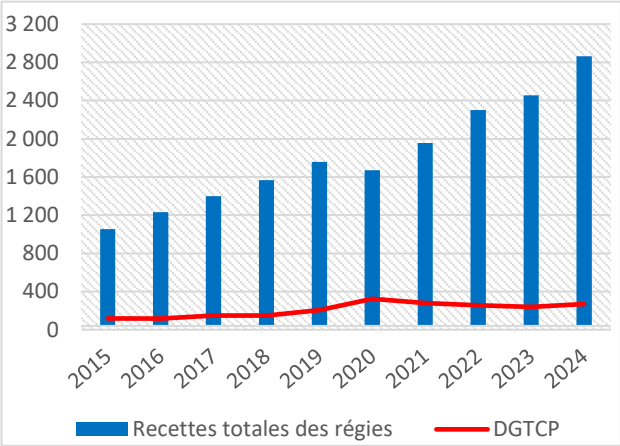
Notes méthodologiques

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

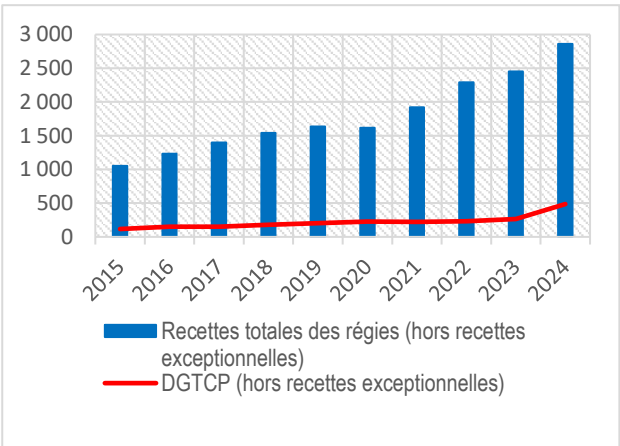
TABLEAU 5 : SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES EN 2024

	Recettes totales 2024	Part par rapport à l'ensemble	Variation des recettes 2024/2023		Variation des recettes 2024/2015	
	en milliards de FCFA	%	en milliards de FCFA	%	en milliards de FCFA	%
Ensemble des régies hors FSP	2 862,9	100,0	409,3	16,7	1 811,0	172,2
DGTCP	486,4	17,0	218,4	81,5	369,6	316,7

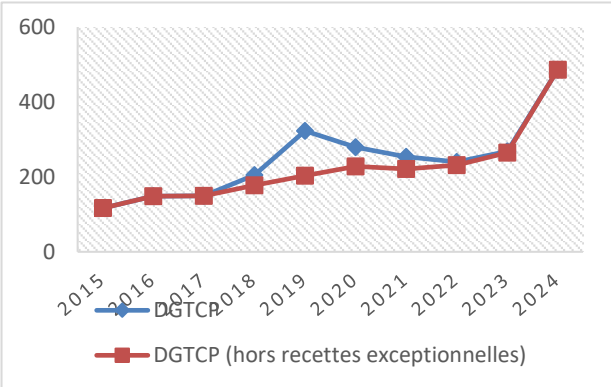
GRAPHIQUE 4: RECETTES TOTALES DES REGIES HORS FSP DONT DGTCP EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



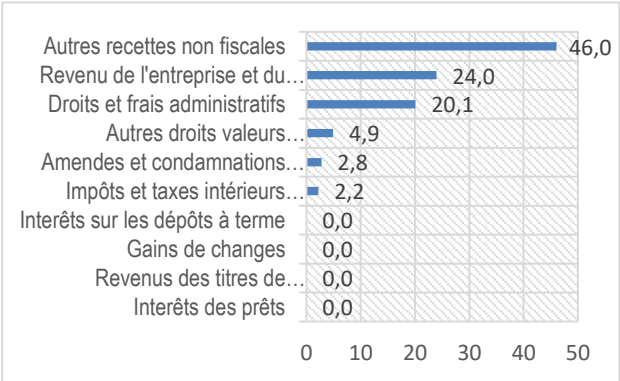
GRAPHIQUE 5 : RECETTES TOTALES HORS RECETTES EXCEPTIONNELLES DONT DGTCP EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



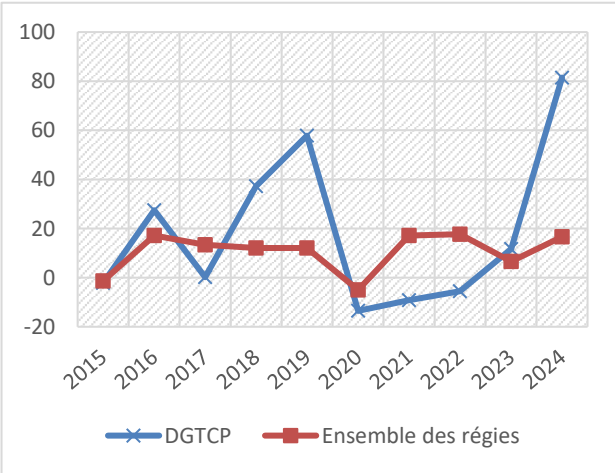
GRAPHIQUE 6: EVOLUTION DES RECETTES DE LA DGTCP EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



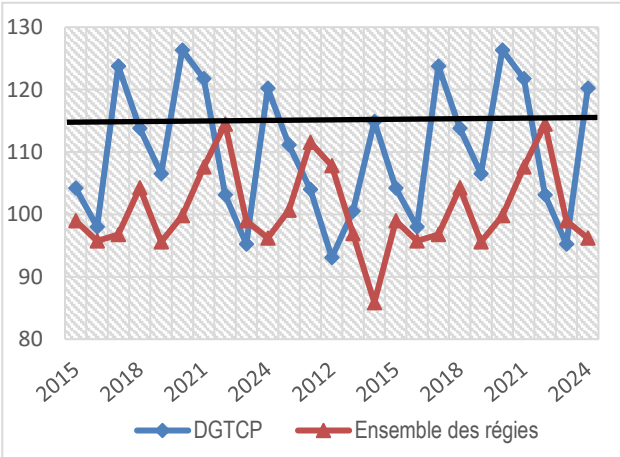
GRAPHIQUE 7: PROPORTION MOYENNE DES NATURES DE RECETTES DE LA DGTCP EN %



GRAPHIQUE 8: TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL DES RECETTES EN %



GRAPHIQUE 9: TAUX DE REALISATION DES REGIES DONT DGTCP EN %



II.1.2. Evolution des recettes selon la nomenclature du TOFE ¹

Points saillants :

- Hausse en moyenne annuelle de 11,0% des recettes sur la période 2015-2024
- Baisse des dons de 10,6% en 2024

Commentaire général :

Les recettes ont enregistré une hausse continue sur la période 2015-2024 avec une moyenne annuelle de 11,0% pour s'afficher à 3 035,3 milliards de francs CFA en 2024. Cette augmentation en moyenne annuelle est attribuable à celle des recettes fiscales (+12,8%) et des autres recettes (+14,5%), les dons ayant enregistré une baisse (-2,6%).

Les recettes fiscales, représentant en moyenne 85,0% des recettes sur la période, ont progressé de 12,8% en moyenne annuelle. Cependant, elles ont connu un repli en 2020 (-3,4%). En 2024, elles ont augmenté de 16,1% pour se situer à 2 578,5 milliards de francs CFA. Cette augmentation est portée principalement par les « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » (+80,1%), les « impôts sur les biens et services » (+10,7%).

L'accroissement des « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » est porté par les « bénéfices des monopoles d'exportation ou d'importation² » (+181,8 milliards de francs CFA) et les « droits de douanes et autres droits à l'importation » (+52,3 milliards de francs CFA).

S'agissant des « impôts sur les biens et services », leur augmentation résulte notamment de la hausse des « autres impôts sur les biens et services » (+76,9 milliards de francs CFA), des « impôts généraux sur les biens et services » (+23,0 milliards de FCFA), des « accises » (+17,2 milliards de francs CFA) et des « bénéfices des monopoles fiscaux³ » (+13,5 milliards de francs CFA).

Les autres recettes, représentant en moyenne 9,9% des recettes, ont enregistré une évolution erratique avec une progression annuelle moyenne de 14,5% sur la période sous revue. En 2024, elles ont enregistré une hausse de 1,5% par rapport à 2023.

Au cours de la période sous revue, affichant une baisse de 2,6% en moyenne annuelle, les dons enregistrent toutefois des hausses en 2017 (+6,7%), en 2018 (+10,7%), en 2020 (+125,9%) et en 2022 (+1,1%). La baisse en 2024 (-10,6%) par rapport à 2023 est imputable aussi bien aux dons reçus d'administrations publiques étrangères (-11,6%) qu'à ceux reçus d'organisations internationales (-10,4%).

Notes méthodologiques

Recettes : Recettes fiscales + Dons + Autres recettes.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

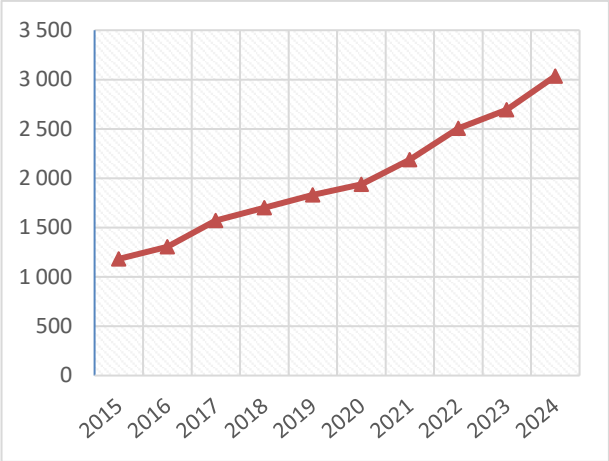
² La hausse des « bénéfices des monopoles d'exportation ou d'importation » en 2024 est en lien avec une reclassification des dividendes et des plus-values sur stocks de la SONABHY dans cette catégorie. Les dividendes étaient antérieurement dans les autres recettes.

³ Les « bénéfices des monopoles fiscaux » en 2024 sont en lien avec une reclassification des dividendes de la LONAB

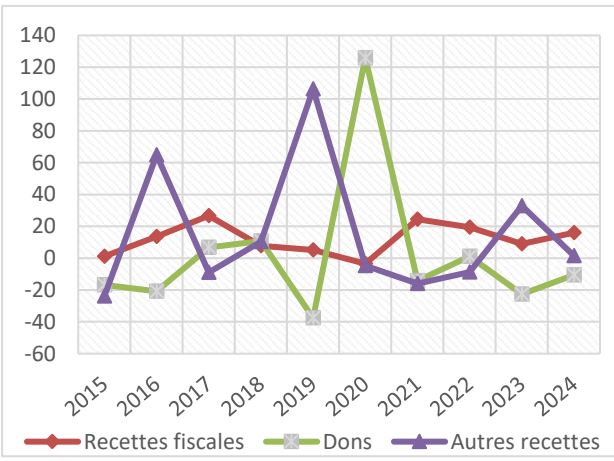
TABLEAU 6 : SITUATION DES RECETTES EN 2024 SUIVANT LA NOMENCLATURE TOFE BASE 2014

Recettes en 2024		Variation 2024 /2023		Variation 2024 /2015	
en milliards de francs CFA	part (%) des recettes hors dons	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
3 035,3	94,0	340,5	12,6%	1852,8	156,7

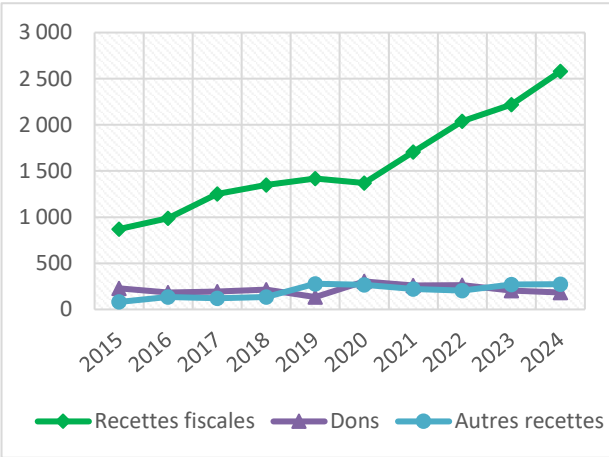
GRAPHIQUE 10: EVOLUTION DES RECETTES EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



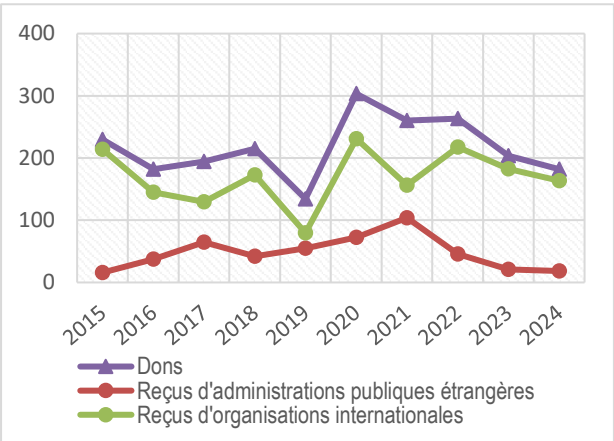
GRAPHIQUE 11: TAUX D'ACCROISSEMENT DES NATURES DE RECETTES EN %



GRAPHIQUE 12: EVOLUTION DES RECETTES PAR NATURE EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



GRAPHIQUE 13: EVOLUTION DES DONS EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



II.1.3. Recettes des collectivités territoriales

Points saillants :

- **Baisse des recettes en 2024 par rapport à 2023 de 25,3%**
- **Acteur « autres », principal contributeur au budget des Collectivités territoriales avec une part moyenne de 68,3% par an**

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales sont passées de 80,1 milliards de francs CFA en 2015 à 144,7 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux de progression annuel moyen de 6,8%. Cependant en 2024, le niveau des recettes a baissé de 25,3% comparativement à 2023. Cette diminution s'explique principalement par la suspension des transferts des ressources dans le domaine des compétences transférés et du non-transfert de la taxe sur les produits pétroliers (TPP).

Les collectivités territoriales enregistrent un taux de recouvrement de 70,0 % en moyenne par an sur la période sous revue. Cependant, hormis les ressources recouvrées par l'Acteur « autres », ce taux ressort à 81,8 %. Le niveau relativement moyen des taux de recouvrement s'explique entre autres, par la timidité des opérations de recouvrement, la non-sincérité des prévisions de recettes dans certaines CT, la non-effectivité du transfert de certains appuis financiers de l'Etat et des Partenaires techniques et financiers (PTF) aux CT.

S'agissant des performances par acteur, la DGI a enregistré le meilleur taux de recouvrement en 2024. En effet, sur une prévision de 46,9 milliards de francs CFA, elle a recouvré 42,4 milliards de francs CFA, soit un taux de 90,4 % contre 74,3 % pour la DGTCP et 73,9 % pour l'acteur « Autres » dont les prévisions étaient respectivement de 25,3 milliards de francs CFA et 113,0 milliards de francs CFA. Les niveaux de recouvrement de tous les acteurs ont connu une baisse en 2024 comparativement à 2023 sauf la DGTCP (-37,3% pour l'acteur « Autres », -0,6% pour la DGI et +5,7% pour la DGTCP).

Les recettes recouvrées par l'acteur « Autres » contribuent à 68,3% en moyenne annuelle dans les recettes des collectivités territoriales sur la période. Elles s'établissent à 83,5 milliards de francs CFA en 2024 contre 53,5 milliards de francs CFA en 2015, soit un taux de progression moyen de 5,07%.

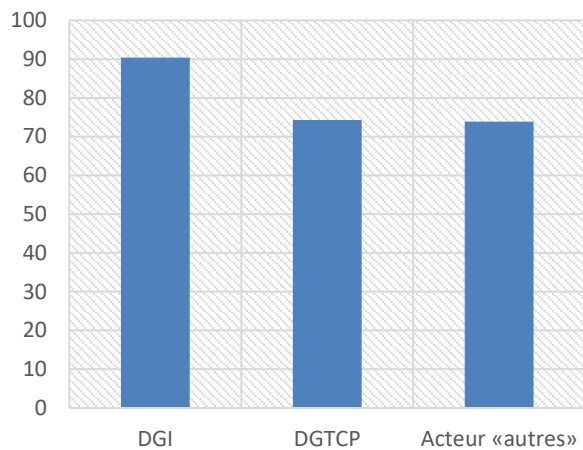
En 2024, la Trésorerie Régionale du Plateau-Central enregistre la plus forte réalisation (172,62%) dans la mobilisation des ressources locales, tandis que la Trésorerie Régionale du Sud-Ouest réalise le plus faible taux (36,71%).

Notes méthodologiques

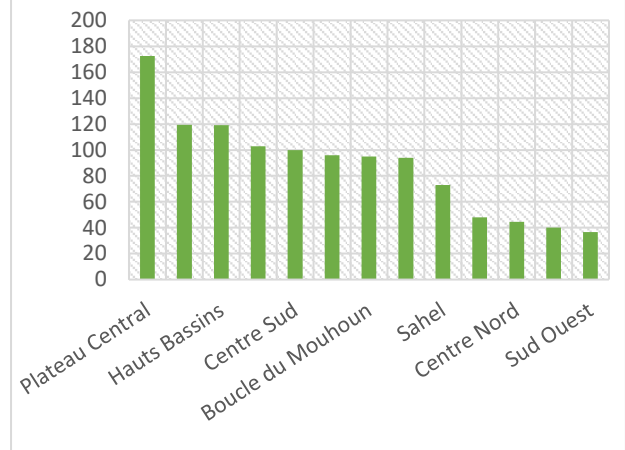
Recettes des collectivités territoriales : elles sont composées des recettes recouvrées par la DGTCP, la DGI et les recettes recouvrées par l'acteur « Autres »;

Acteur « autres » : Acteur fictif à qui il est imputé la mobilisation des dotations et les ressources transférées de l'Etat en accompagnement des compétences transférées, des subventions des PTF, le fonds minier de développement (FMD), etc.

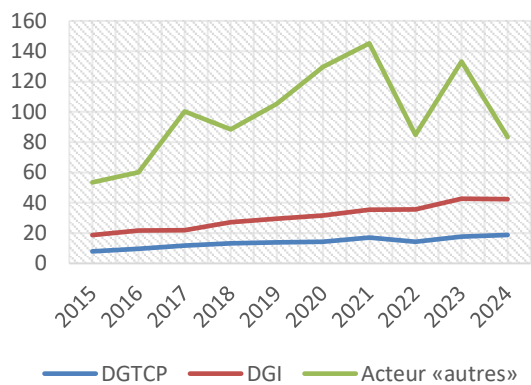
GRAPHIQUE 14 : TAUX DE RECOUVREMENT PAR ACTEURS EN 2024 EN %



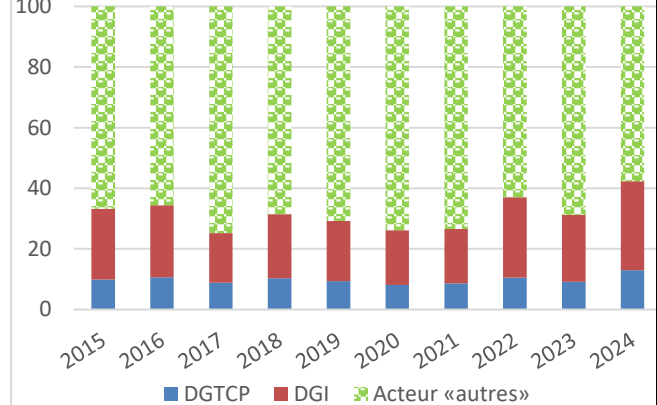
GRAPHIQUE 15 : TAUX DE RECOUVREMENT DES RECETTES PAR REGION EN 2024 EN %



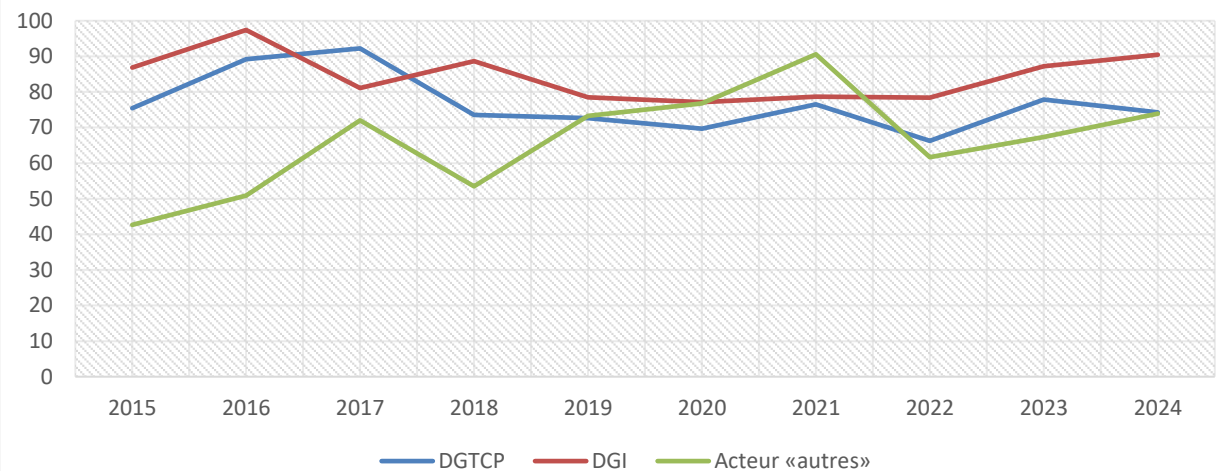
GRAPHIQUE 16 : RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION DE LA PART CONTRIBUTIVE DES ACTEURS DANS LA MOBILISATION DES RECETTES EN %



Graphique 18: Evolution du taux de recouvrement par type d'acteurs en %



II.1.4. Titres publics

Points saillants :

- **Prépondérance des obligations à partir de 2019 en proportion moyenne annuelle de 68,0%**
- **Prédominance de la participation des investisseurs résidents au Burkina Faso à partir de 2022 avec une proportion de 77,6% en 2024**

Commentaire général :

Le Burkina Faso a réalisé de 2015 à 2024, un nombre total de 190 émissions de titres publics en utilisant 308 instruments repartis en 131 Bons du Trésor et 177 Obligations du Trésor sur le marché financier régional. Il en ressort que le nombre d'émissions de titres publics connaît un accroissement moyen annuel de 8,7% et une moyenne de 19 émissions par an.

Le montant total de titres publics mobilisé par le Trésor public sur la période sous-revue s'établit à 7 968,3 milliards de francs CFA, soit une mobilisation en volume moyen annuel de 796,8 milliards de francs CFA. Les maturités vont de 3 mois à 7 ans pour les émissions par adjudication et de 5 ans à 12 ans pour les emprunts obligataires par appel public à l'épargne (APE). Le taux d'accroissement annuel moyen des montants mobilisés de titres s'établit à 14,4% sur la période sous revue.

L'analyse des émissions montre globalement une prépondérance des obligations du Trésor sur les bons à partir de l'année 2019. La proportion moyenne annuelle des obligations du Trésor par rapport au montant total annuel mobilisé de 2019 à 2024 ressort à 68,0%.

En 2024, le montant global de titres publics mobilisés s'établit à 1 036,1 milliards de francs CFA contre un montant global de 893,9 milliards de francs CFA en 2023, soit une hausse de 15,9% (+142,2 milliards de francs CFA). Les obligations du Trésor représentent 69,0% du montant total des titres mobilisés en 2024, en baisse de 6,2% par rapport à 2023. Les émissions de l'Etat du Burkina ont été globalement couvertes (taux de couverture de 105,4%) avec une forte préférence des investisseurs pour les instruments de maturité 12 mois, 6 mois et 3 ans aux taux de soumission respectifs de 187,3%, 134,6% et 105,2%.

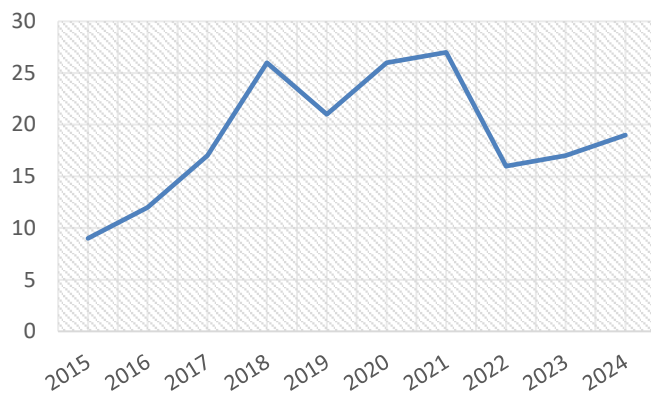
Les rendements des émissions en 2024 ont connu globalement une hausse sur presque l'ensemble des maturités (excepté celle de 7 ans), traduisant ainsi une dégradation des conditions de financement. Les instruments de maturité 7 ans ont présenté des caractéristiques plus attrayantes en termes de coûts en raison de la catégorie des souscripteurs qui sont en majorité, les institutionnels non bancaires. Les émissions de l'Etat du Burkina ont affiché un rendement moyen pondéré de 8,1%, supérieur à la moyenne observée sur l'ensemble du marché des titres publics de l'Union qui ressort à 7,5%. Il est également observé un raccourcissement des maturités au niveau des émissions par appel public à l'épargne, se déportant sur les maturités 5 ans et 8 ans en 2024 contre des maturités 10 ans et 12 ans en 2023.

Il convient de relever qu'à partir de 2022, il est constaté une prédominance de la participation des investisseurs résidents au Burkina Faso avec un accroissement annuel moyen de souscription de 32,0%. La part des souscriptions des investisseurs résidents au Burkina Faso en 2024 est ressortie à 77,6%, soit une hausse d'environ 8 points de pourcentage par rapport à 2023.

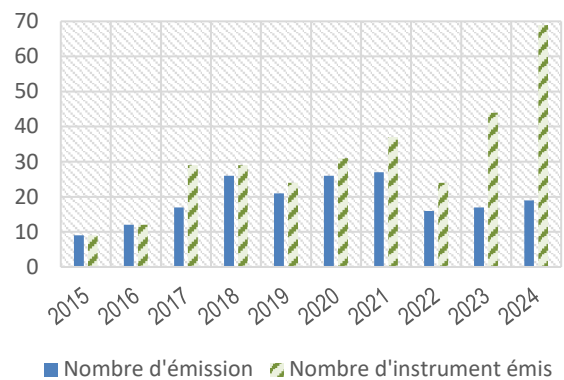
Notes méthodologiques :

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

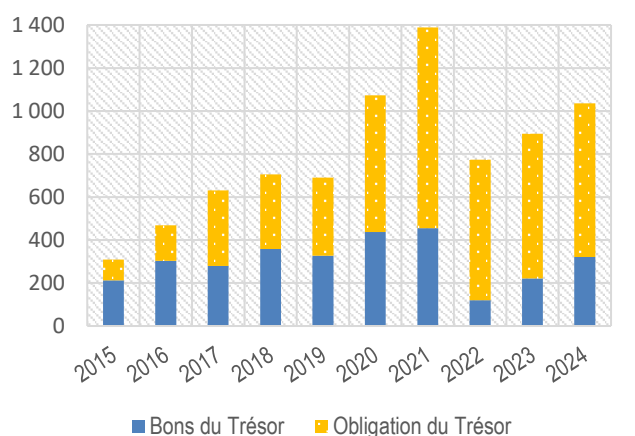
GRAPHIQUE 19: EVOLUTION DU NOMBRE DES EMISSIONS DE TITRES PUBLICS



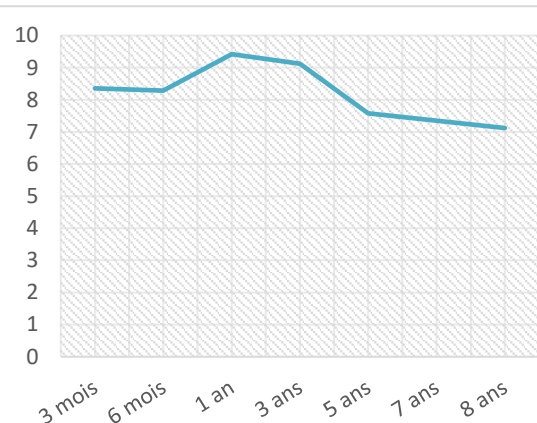
GRAPHIQUE 20 : SITUATION D'EXECUTION DES EMISSIONS DES TITRES PUBLICS



GRAPHIQUE 21 : MOBILISATION DES TITRES PUBLICS PAR TYPE D'INSTRUMENTS EN MILLIARDS DE FCFA



GRAPHIQUE 22 : RENDEMENT MOYEN PONDERE EN % EN 2024



TABEAU 7 : REPARTITION DES EMISSIONS EN FONCTION DE LA RESIDENCE DES INVESTISSEURS

Résidence	Montant pays (en millions FCFA)				Poids (en %)			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Burkina Faso	622,5	461,4	622,0	804,0	44,8	59,7	69,6	77,6
Hors Burkina Faso	766,6	312,1	271,9	232,1	55,2	40,3	30,4	22,4
Total	1 389,1	773,5	893,9	1 036,1	100	100	100	100

II.1.5. Financements extérieurs de l'Etat

Points saillants :

- **Augmentation de 4,2% en moyenne annuelle, des financements extérieurs sur la période sous revue**
- **Baisse des financements extérieurs de 5,0% en 2024**
- **Prédominance des financements multilatéraux de 94,1% en 2024**

Commentaire général :

Les financements extérieurs se sont inscrits globalement en hausse au cours de la décennie passée, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 4,2%. Après une hausse importante enregistrée en 2020 (+95,4%), ils ont connu des baisses consécutives en 2021 (-4,3%) et 2022 (-16,2%) pour se situer à 515,2 milliards de francs CFA avant de retrouver une hausse en 2023 (+10,1%). En 2024, ils ont connu à nouveau une baisse de 5,0% par rapport à 2023 pour se situer à 539,0 milliards de francs CFA.

La baisse du niveau des financements extérieurs en 2024 est imputable aussi bien aux appuis projets (-5,6%) qu'aux appuis programmes (-0,3%).

Sur la période d'analyse, les financements extérieurs sont constitués en moyenne de 65,6% d'appuis projets et de 34,4% d'appuis programmes. Les appuis projets se sont accrus de 13,4% en moyenne annuelle tandis que les appuis programmes ont enregistré une baisse de 12,2% en moyenne annuelle. Aucun don programme n'a été décaissé depuis 2023.

En 2024, le Burkina Faso a reçu 94,1% de son financement extérieur des partenaires multilatéraux. Le financement des multilatéraux est constitué de 67,8% de prêts.

Notes méthodologiques :

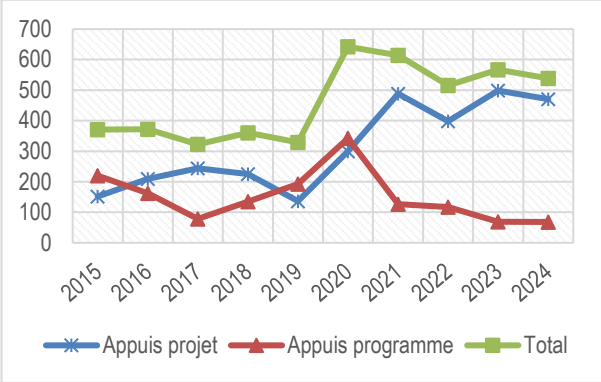
Les financements extérieurs : sont repartis en appuis programmes et en appuis projets. Chaque composante est constituée de dons et prêts provenant des accords bilatéraux et/ou multilatéraux.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

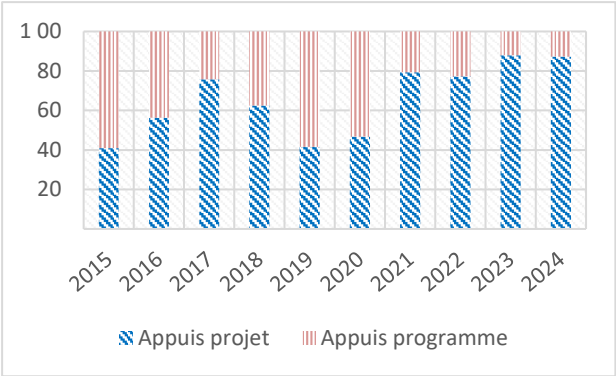
TABLEAU 8 : FINANCEMENTS EXTERIEURS

Prêts et dons en 2024 en milliards de francs CFA	% Appuis programmes	% Emprunts	% Emprunts et dons multilatéraux	Variation 2024/2023		Variation 2024/2015	
				en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
539,0	12,7	66,9	94,1	-28,1	-5,0	168,0	45,3

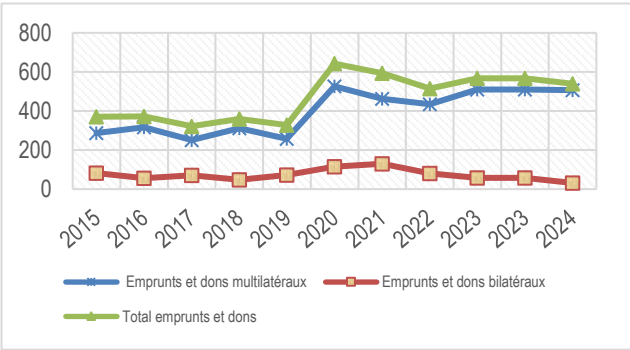
Graphique 23 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA



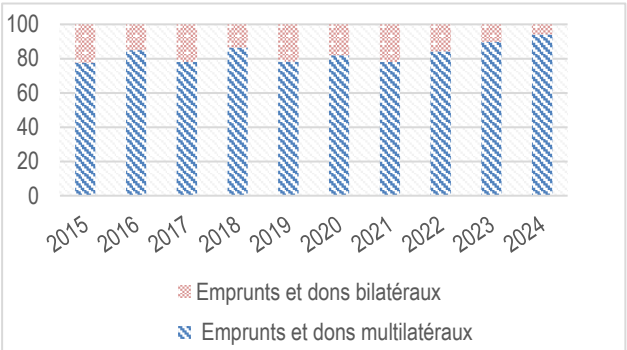
Graphique 24 : Structure des financements extérieurs par type d'appui en %.



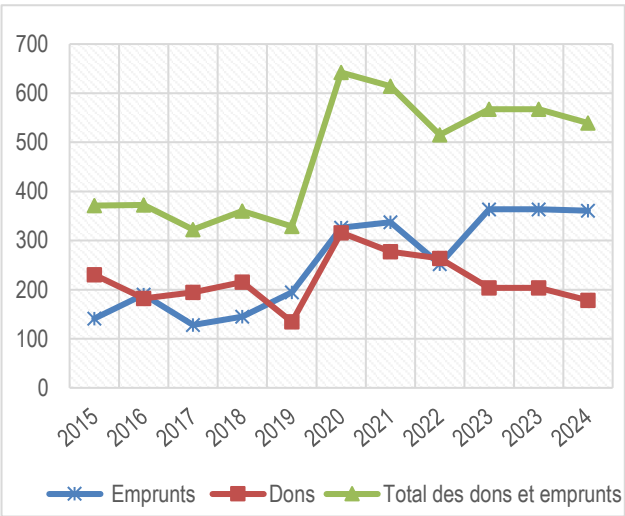
Graphique 25 : Evolution des emprunts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA



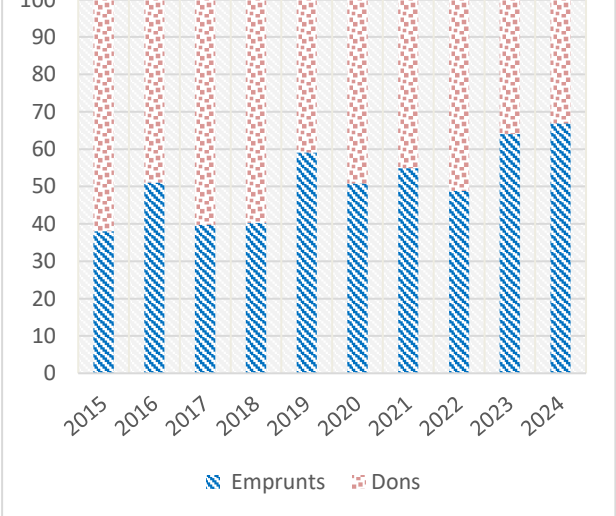
Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur en %



Graphique 27 : Evolution des dons et emprunts par nature en milliards de francs CFA



Graphique 28 : Structure des financements extérieurs par nature en %



II.2. Gestion de la dépense⁴ publique

II.2.1. Dépenses

Points saillants :

- **Prédominance des charges dans les dépenses (68,7% en moyenne par an)**
- **Contraction des charges de 12,1% en 2023**
- **Hausse des acquisitions nettes d'actifs non financiers de 61,1% en 2020**

Commentaire général :

Les dépenses présentent une tendance haussière sur la période sous revue, passant de 1 339,8 milliards de francs CFA en 2015 à 3 793,5 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 12,3%. Toutefois, il est enregistré des contractions en 2018 et 2023 respectivement de 0,5% et 6,9%. L'évolution des dépenses sur la période est imprimée par celle des charges. En termes de proportion, les dépenses sont dominées par les charges avec un poids annuel moyen de 68,7%. En 2024, les dépenses représentent 27,1% du PIB nominal.

Concernant les charges, elles se sont inscrites en hausse sur la période au rythme moyen de 11,6% par an pour s'afficher à 2 312,7 milliards de francs CFA en 2024. Au demeurant, en 2023, les charges ont enregistré un repli de 12,1% par rapport à 2022, imputable à la chute des transferts courantes (-41,2%). Les charges sont composées principalement de « rémunérations des salariés » (46,7%), d'« utilisation de biens et services » (15,1%) et des « dons » (13,1%) en moyenne. Ces derniers augmentent respectivement de 9,9% ; 3,7% et 15,0% en moyenne annuelle sur la période.

En 2024, les charges ont enregistré une hausse de 2,0% par rapport à 2023. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de l'utilisation des biens et services (+35,5%), de la « rémunération des salariés » (+9,7%), des intérêts (+7,3%) et de la baisse des subventions (-27,1%) et des dons (-14,1%). La baisse des subventions est expliquée par celle des subventions aux hydrocarbures (-69,6 milliards de francs CFA) tandis que celle des dons est imputable à la réduction des dépenses de transferts dans les salaires⁵ (-20,7 milliards de francs CFA) et à la contraction des transferts de la Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) au profit du Fonds spécial routier (-45,6 milliards de francs CFA) et aux Collectivités territoriales (-15,8 milliards de francs CFA). En 2024, les charges représentent 16,5% du PIB nominal.

S'agissant des acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF), elles connaissent une tendance haussière sur la période, passant de 475,3 milliards de francs CFA en 2015 à 1 480,8 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,5%. Cependant, il est enregistré des replis en 2018 (-9,1%) et 2019 (-18,0%). A partir de 2020, les dépenses d'investissements se sont accrues continuellement avec une forte hausse en 2020 (+61,1%). Cette hausse continue s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'acquisition d'équipements militaires et des bâtiments et ouvrages de génie civil.

En 2024, les ANANF ont connu une hausse de 17,5% par rapport à 2023 en lien avec l'augmentation de l'acquisitions de machines et équipements (+80,3 milliards de francs CFA) et les ouvrages de génie civil (+147,1 milliards de francs CFA). En 2024, ces ANANF représentent 10,6% du PIB nominal.

TABEAU 9 : VARIATION DES DEPENSES

Notes méthodologiques

Dépenses : les dépenses sont constituées de charges et d'acquisitions nettes d'actifs non financiers

Acquisitions nettes d'actifs non financiers (ANANF) : il s'agit des dépenses d'investissements.

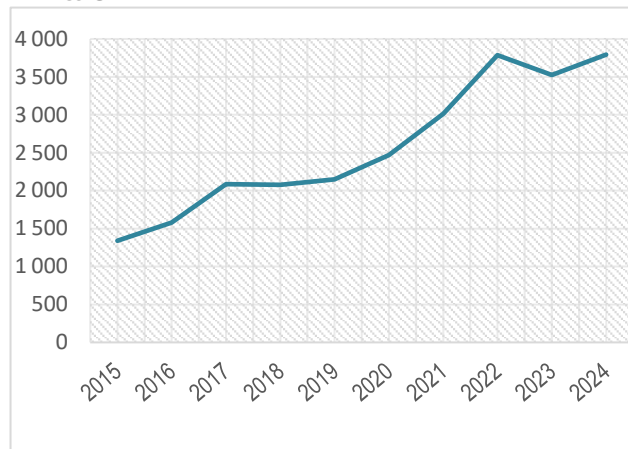
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

TOFE du MSFP 1986

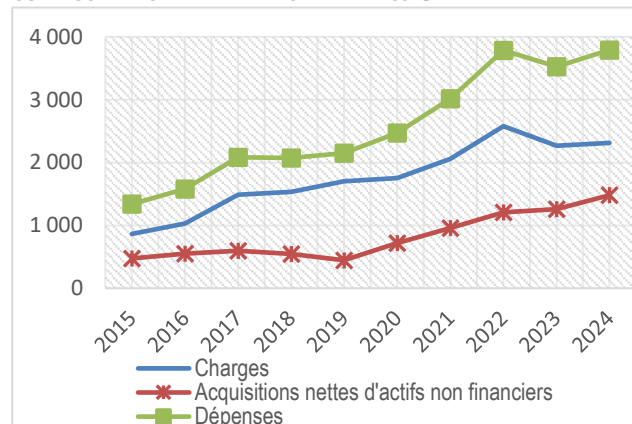
⁵ Il s'agit des transferts des salaires du personnel de la santé émergeant auparavant à la solde

Période	Variation 2024/2023		Variation 2024/2015	
Nature de dépense	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
Charges	46,1	2,0	1 448	167,5
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	220,5	17,5	1 005	211,5

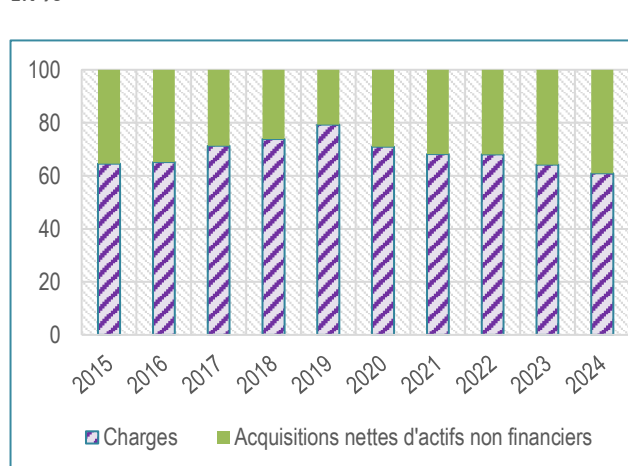
GRAPHIQUE 29: EVOLUTION DES DEPENSES EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



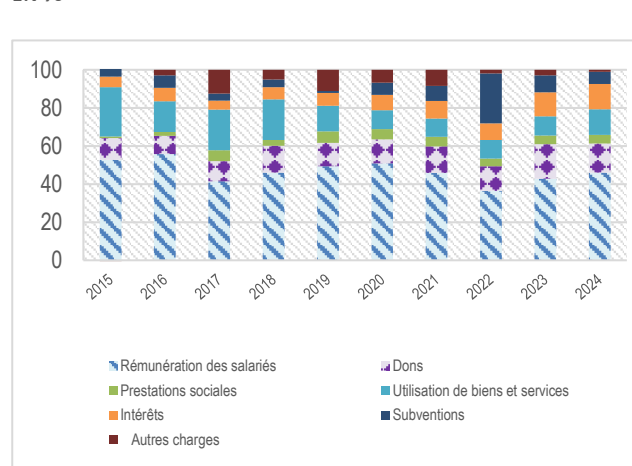
GRAPHIQUE 30 : EVOLUTION DES DEPENSES ET DE SES COMPOSANTES EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



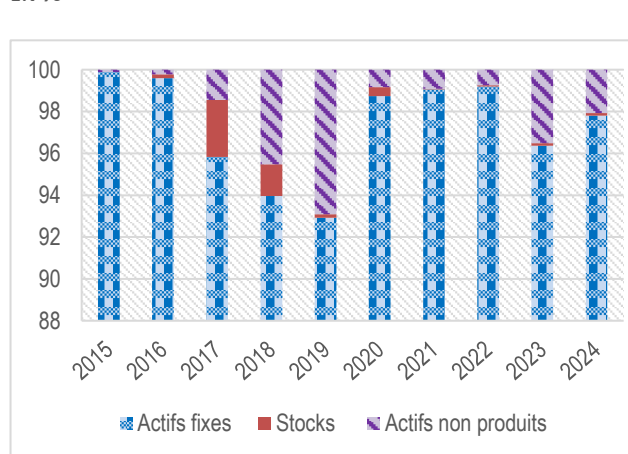
GRAPHIQUE 31 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DEPENSES EN %



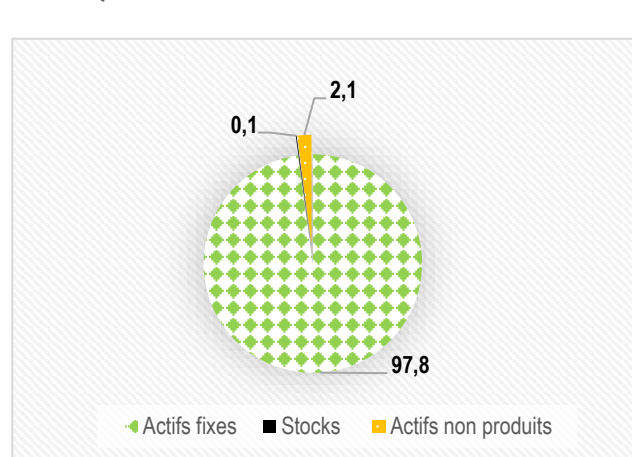
GRAPHIQUE 32 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES CHARGES EN %



GRAPHIQUE 33 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES ANANF EN %



GRAPHIQUE 34 : STRUCTURE DES ANANF EN 2024 EN %



II.2.2. Evolution comparée des agrégats de recettes et de dépenses⁶

Points saillants :

- Taux d'accroissement annuel moyen des dépenses supérieur à celui des recettes de 1,2 points de pourcentage
- Couverture des charges par les recettes fiscales en 2015 (100,8%) et 2024 (111,5%)
- Non couverture continue des charges par les recettes hors dons de 2017 à 2022

Commentaire général :

Au cours de la période, les recettes ne couvrent que 78,7 % des dépenses en moyenne par an. En 2024, le ratio « recettes sur dépenses » s'affiche à 80,0%, en amélioration de 3,6 points de pourcentage par rapport à 2023.

Les charges sont couvertes par les recettes hors dons, avec un taux moyen annuel de 101,6% sur la période. Toutefois, de 2017 à 2022, les recettes hors dons sont en deçà des charges avec un taux de couverture moyen de 93,8%. Les recettes fiscales, quant à elles, couvrent les charges à hauteur de 90,3% en moyenne par an au cours de la période. Pour les 2015 et 2024, les recettes fiscales ont couvert les charges respectivement de 100,8% et 111,5%. Le taux de couverture de 2024 est en lien avec la reclassification des dividendes et des plus-values de la SONABHY ainsi que les dividendes de la LONAB en recettes fiscales (+195,3 milliards de francs CFA).

En 2024, le taux de couverture des charges par les recettes hors dons s'affiche à 123,4% en hausse de 13,4 points de pourcentage par rapport à 2023. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du niveau des recettes hors dons (+362,0 milliards de francs CFA) plus importante que les charges (+46,1 milliards de francs CFA) en 2024.

En termes d'accroissement, les recettes augmentent à un taux annuel moyen de 11,0% contre un taux d'accroissement annuel moyen de 12,3% pour les dépenses, soit un différentiel de 1,3 point de pourcentage.

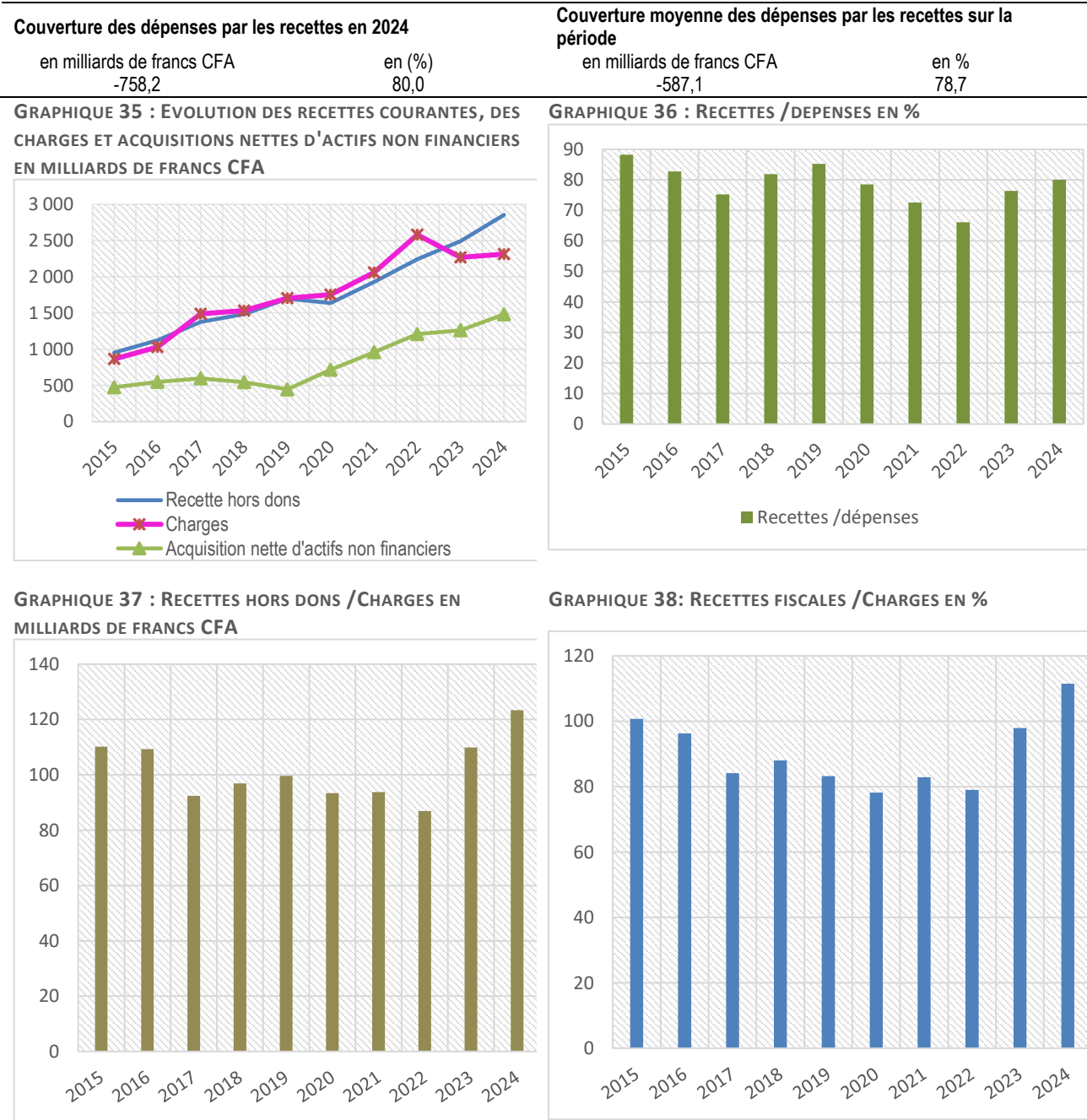
Les charges ont enregistré une augmentation continue sur la période avec un taux d'accroissement annuel moyen de 11,6% alors que les recettes hors dons ont augmenté de 13,0%. Cependant, il ressort une contraction des charges en 2023 (-12%) par rapport à 2022 alors que les recettes hors dons se sont accrues de 11% la même année.

Notes méthodologiques :

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

⁶ Cette partie est analysée sur la base du TOFE base MSFP 2014

TABLEAU 10 : COUVERTURE DES DEPENSES PAR LES RECETTES



II.3. Gestion de la Dette publique

II.3.1. Encours de la dette publique

Points saillants :

- A partir de 2021, la dette intérieure surplombe la composante extérieure
- Prédominance de la dette multilatérale dans l'encours de la dette extérieure (87,9% en moyenne)
- Prédominance de l'encours des titres publics dans l'encours de la dette intérieure (82,1% en moyenne)

Commentaire général :

Sur la période sous revue, l'encours de la dette publique est en hausse continue, passant de 2 188,5 milliards de francs CFA en 2015 à 8 173,3 milliards de francs CFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 15,8%. Cette progression est impulsée par la dette intérieure (+26,9% en moyenne annuelle).

En termes de proportion, l'encours de la dette publique est dominé jusqu'en 2020 par celui de la dette extérieure avec une part moyenne annuelle de 61,8%. Sur la période 2021-2024, il est observé une prédominance de l'encours de la dette intérieure avec un poids moyen annuel de 57,7%.

En 2024, l'encours de la dette publique est en hausse de 14,6% par rapport à 2023. La dette libellée en devises variables (AED, USD, KWD, CNY, SAR, etc.) représente 15,3% de l'encours total contre 84,7% pour celle en XOF et en EURO en 2024.

Sur la période 2015-2024, l'encours de la dette extérieure croît à un rythme moyen annuel de 8,1% et s'est situé à 3 264,8 milliards de francs CFA en 2024. Il représente en moyenne 54,0% de l'encours total de la dette et se décompose en dette multilatérale (87,7% en moyenne par an), en dette bilatérale (10,9% en moyenne par an) et en dette commerciale⁷ (1,4% en moyenne par an). En 2024, le poids de la dette extérieure libellée en devise variable est ressorti à 38,2% de l'encours total de la dette extérieure contre 40,3% en 2023.

La composante intérieure de l'encours de la dette publique affiche une hausse moyenne annuelle de 26,9% pour s'établir à 4 908,5 milliards de francs CFA en 2024. Cette évolution est imputable principalement aux volumes de titres publics émis et à la titrisation de certains passifs (moins-values de la SONABHY, certificats de détaxe du crédit-TVA, rachat de créance, etc.). De 26,2% en 2015, l'encours de la dette intérieure représente 60,1% de l'encours de la dette publique en 2024.

En 2024, l'encours des titres publics s'élève à 3 746,0 milliards de francs CFA et constitue la première composante de la dette intérieure avec une part de 76,3%, suivi de l'encours de la dette envers les institutions financières (18,9%).

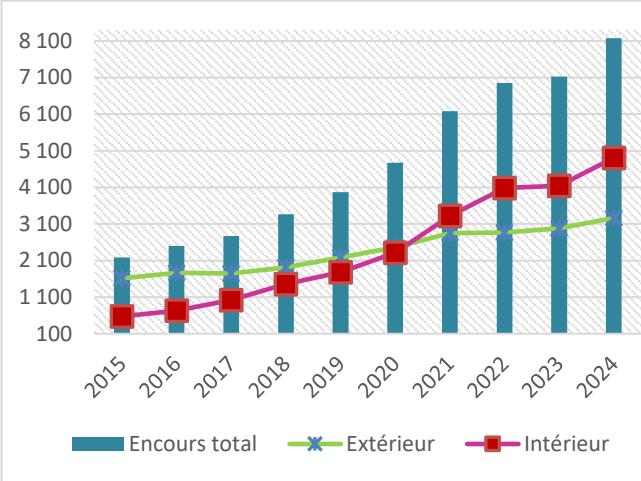
Notes méthodologiques

Encours de la dette publique : montant des décaissements non encore remboursé à une date donnée.

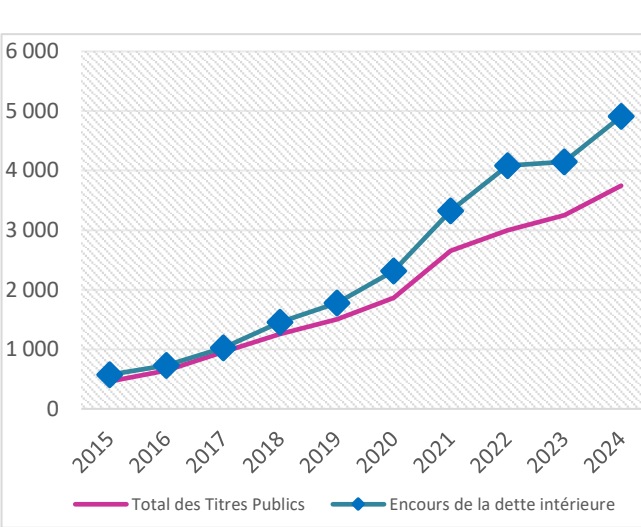
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

⁷ La dette commerciale a été constaté à partir de 2017

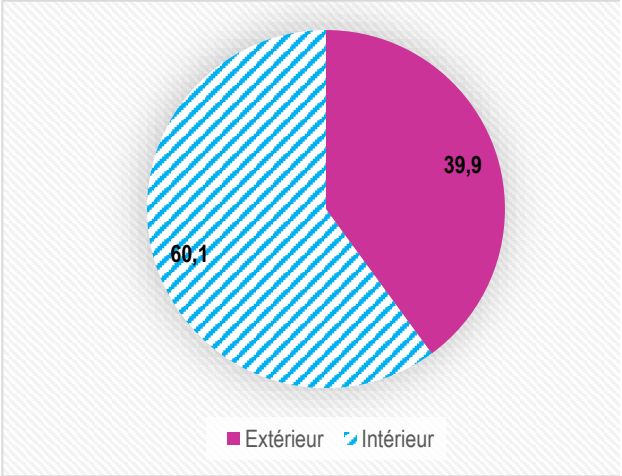
GRAPHIQUE 39 : EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



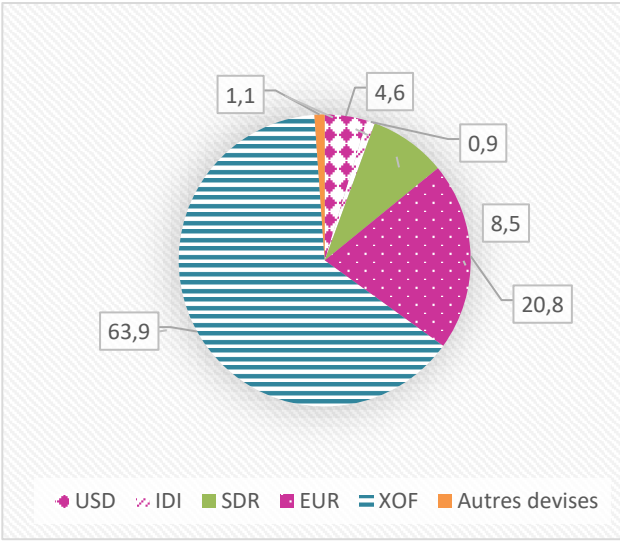
GRAPHIQUE 41 : EVOLUTION COMPAREE DE L'ENCOURS DE LA DETTE INTERIEURE ET DES TITRES PUBLICS EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



GRAPHIQUE 40 : STRUCTURE DE L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2024 EN %



GRAPHIQUE 42 : STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE SELON LA MONNAIE EN 2024 EN %



II.3.2. Service de la dette publique⁸

Points saillants :

- **Prédominance du service de la dette intérieure (78,0% en moyenne annuelle)**
- **Baisse de 9,0% du service de la dette en 2024**

Commentaire général :

Le service de la dette est passé de 168,4 milliards de francs CFA en 2015 à 1 034,8 milliards de francs CFA en 2024, soit une hausse de 22,4% en moyenne annuelle sur la période. Il est dominé par sa composante intérieure qui représente 78,0% en moyenne. La part du principal du service de la dette s'établit à 70,8% en moyenne par an. En 2024, le service de la dette a connu une baisse de 9,0% par rapport à 2023.

Le service de la dette extérieure croît à un rythme moyen annuel de 17,4% sur la période sous revue, passant de 48,8 milliards de francs CFA en 2015 à 206,3 milliards de francs CFA en 2024. Cette progression est liée à la fois à celle du principal (+18,9% en moyenne annuelle) et à celle des charges (+13,6% en moyenne annuelle). En 2024, ledit service est composé de 75,8% de principal et de 24,2% de charges. Le service de la dette multilatérale représente 72,8% du service de la dette extérieure en 2024.

Le service de la dette intérieure enregistre un taux d'accroissement annuel moyen de 24,0% sur la période pour s'afficher à 828,5 milliards de francs CFA en 2024. Il est tiré à la fois par le remboursement du principal (+22,4% en moyenne par an) et les charges (+28,3% en moyenne par an). Cette hausse s'explique principalement par les maturités courtes et les taux d'intérêt élevés des titres publics.

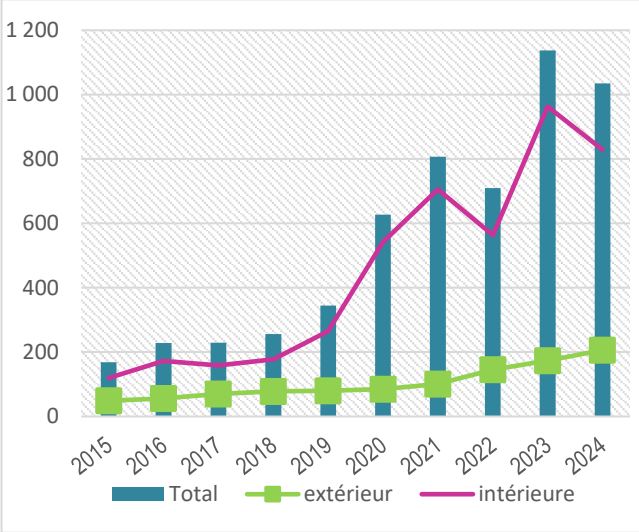
En 2024, le service payé au titre de la dette intérieure représente 80,1% du service total de la dette. Ce service est composé de 68,2% de principal et de 31,8% de charges. Il s'est rabaissé de 14,0% par rapport à 2023.

Notes méthodologiques

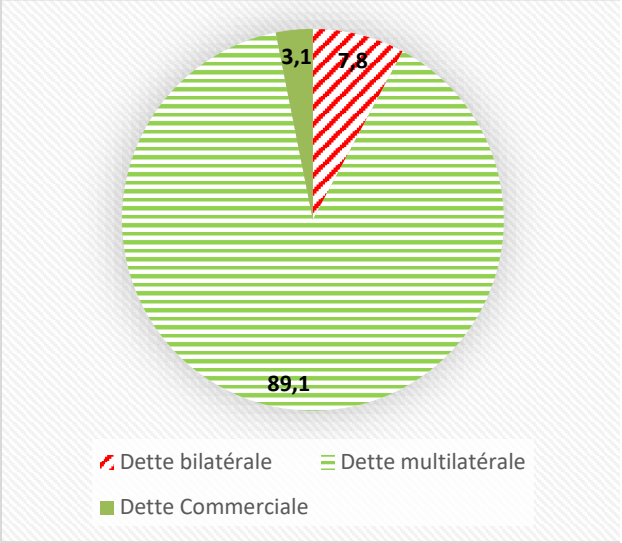
Service de la dette : montant des règlements effectués chaque année par l'Etat pour honorer ses engagements financiers.

⁸ Il s'agit de l'amortissement hors bons du Trésor et l'ensemble des charges financières de la dette

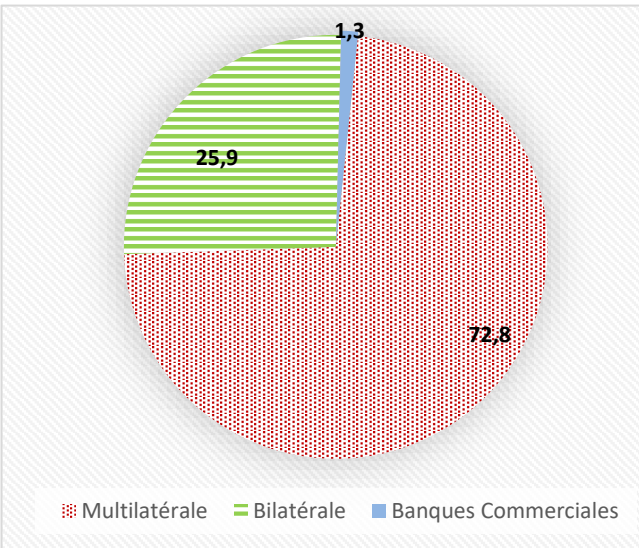
GRAPHIQUE 43 : EVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



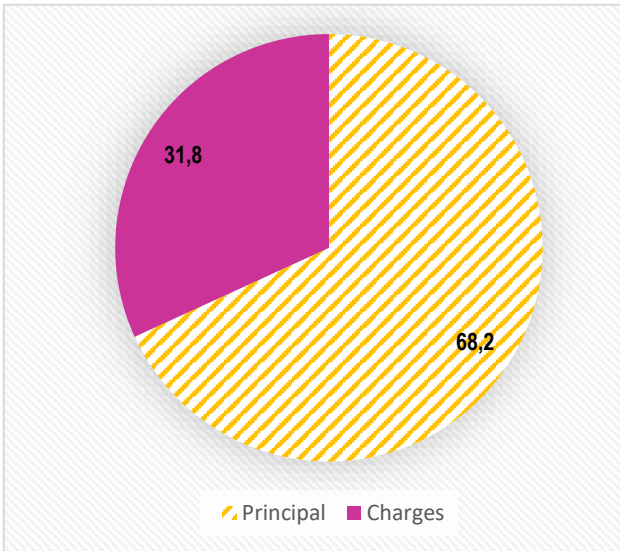
GRAPHIQUE 44 : STRUCTURE DU SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE PAR COMPOSANTE EN 2024 EN %



GRAPHIQUE 45 : STRUCTURE DU SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE PAR TYPE DE CREANCIERS EN 2024 EN %



GRAPHIQUE 46 : STRUCTURE DU SERVICE DE LA DETTE INTERIEURE EN 2024 EN %



II.4. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de la dette

Points saillants :

- **Solde net de gestion (SNG) ressorti négatif en 2022 (-73,8 milliards de francs CFA)**
- **Déficit budgétaire⁹ ressorti à deux chiffres en 2022 (-11,0% du PIB)**
- **Respect des normes des ratios de liquidité de la dette**

Commentaire général :

Au cours de la période sous revue, le solde net de gestion (SNG) est resté positif, excepté en 2022 (-73,8 milliards de francs CFA). En effet, les recettes ont couvert les charges en moyenne de 115,2% par an. Cependant, en 2022, le taux de couverture des charges par les recettes a été de 97,1%. Par rapport au PIB, le SNG annuel moyen est ressorti à 2,3%.

Le SNG positif le plus élevé est constaté en 2024 (722,6 milliards de francs CFA) et le plus faible en 2017 (81,1 milliards de francs CFA). Le niveau du SNG de 2024 est expliqué par les efforts des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles mesures fiscales, des réformes et des actions positives impactant les performances des régies de recettes.

Quant au solde « capacité/besoin de financement », il ressort un besoin de financement sur la période traduisant la non-couverture des dépenses par les recettes. En effet, les recettes ont couvert les dépenses en moyenne de 78,7% par an. Par rapport au PIB, le déficit budgétaire annuel moyen est ressorti à 5,6%. Il s'est davantage dégradé ces quatre dernières années avec des déficits atteignant 7,6% ; 11,0%, 6,8% et 5,4% respectivement en 2021, 2022, 2023 et 2024. Cependant, il ressort une amélioration du déficit en 2023 (-450 milliards de francs CFA par rapport à 2022) et 2024 (-73,9 milliards de francs CFA par rapport à 2023). Les déficits de ces quatre dernières années s'expliquent entre autres par l'affectation d'importantes ressources à la prise en charge de la crise humanitaire, à la lutte contre l'insécurité à laquelle s'ajoute un niveau important des subventions aux hydrocarbures.

Concernant les indicateurs de liquidité de la dette, le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes totales hors dons et celui du service de la dette extérieure sur les exportations sont respectés sur toute la période. En 2024, le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes totales hors dons s'affiche à 7,2% pour une norme de 18% au maximum. Le ratio du service de la dette extérieure sur les exportations s'est situé à 5,7% pour une norme de 15% au maximum.

Notes méthodologiques

Solde net de gestion : différence entre les recettes et les charges

Capacité/besoin de financement : différence entre les recettes et les dépenses ou différence entre SNG et acquisitions nettes d'actifs non financiers ou la différence entre actifs financiers et passifs

Ratio de liquidité : mesure la capacité de l'Etat à honorer ses engagements extérieurs immédiats

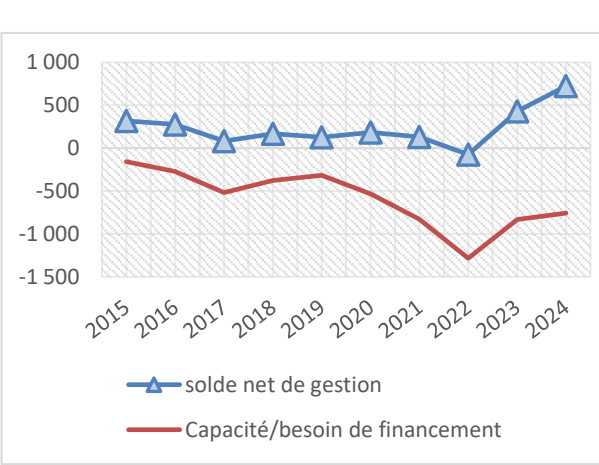
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

⁹ Le déficit budgétaire correspond au besoin de financement du MSFP 2014 rapporté PIB nominal

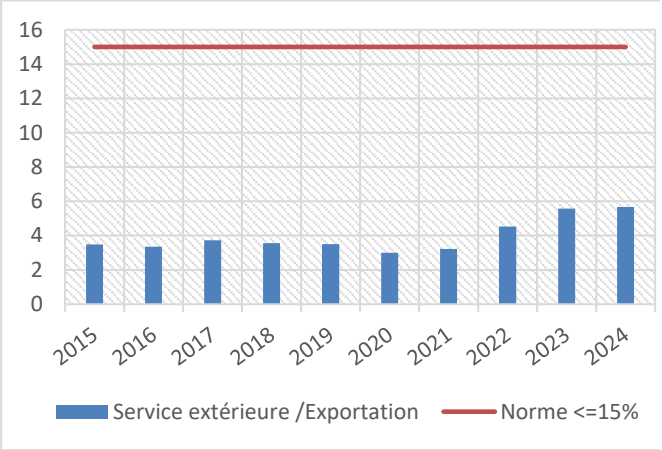
TABLEAU 11 : SOLDES CARACTERISTIQUES DU TOFE EN MILLIARDS DE FRANCS CFA

Soldes caractéristiques	Montant en 2024	Variation absolue		
		2024/2023	2023/2022	2022/2021
Solde net de gestion	722,6	294,4	502,0	-204,9
Capacité/besoin de financement	-758,2	73,9	450,6	-456,0

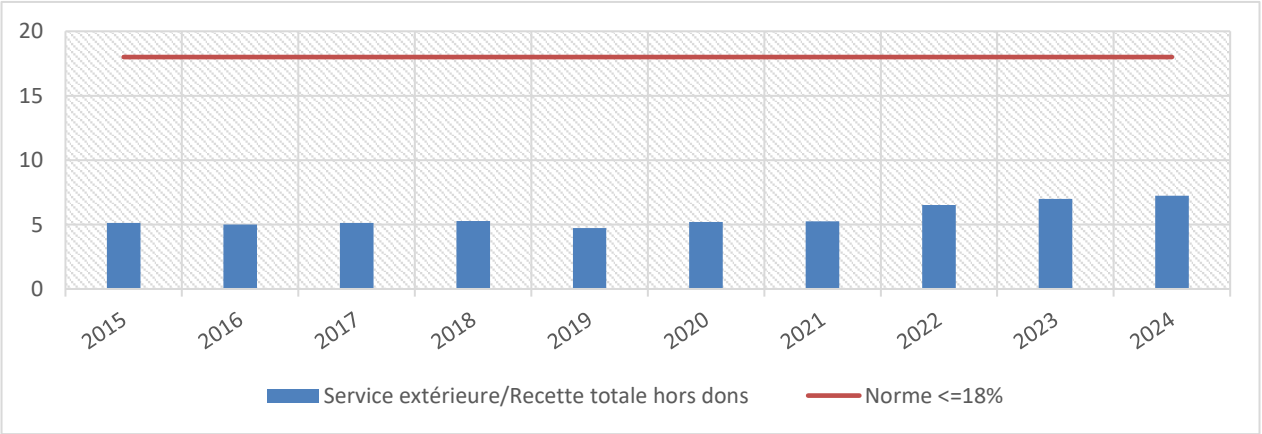
GRAPHIQUE 47 : EVOLUTION DU SOLDE NET DE GESTION ET LA CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



GRAPHIQUE 48 : RATIO SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE/EXPORTATION (≤15%)



GRAPHIQUE 49 : RATIO SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE/RECETTES TOTALES HORS DONS (≤18%)



III. INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE
L'UEMOA ET REPERE DE SUIVI DES
PROGRAMMES ECONOMIQUES ET
FINANCIERS APPUYE PAR LA FACILITE
ELARGIE DE CREDIT

Chapitre

III.1. Indicateurs macroéconomiques de l'UEMOA ¹⁰

Points saillants :

- Respect du ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal sur la période
- Amélioration continue du taux de pression fiscale au cours des cinq dernières années
- Amélioration continue du ratio masse salariale sur recettes fiscales au cours des cinq dernières années.

Commentaire général :

Sur la période sous revue, le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal s'inscrit dans le respect des normes communautaires, avec un taux annuel moyen de 45,1% pour une norme de 70% au maximum. Sur la même période, le ratio solde global (dons compris) rapporté au PIB ressort au-dessus de la norme communautaire ($\geq -3\%$), avec un déficit moyen annuel de 5,6%. La norme communautaire de 3% au maximum relative au taux d'inflation n'est pas respectée pour les années 2021, 2022 et 2024 où le taux s'affiche respectivement à 3,9% ; 14,1% et 4,2%.

Pour l'année 2024, le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal est de 58,6 % contre 56,0% en 2023. Le ratio du « **solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** » s'affiche à -5,5% en baisse de 1,2 point de pourcentage comparativement à l'année précédente. Quant au niveau général des prix, il ressort en hausse de 3,5 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2023 qui est de 0,7%.

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passée de 52,3% en 2015 à 41,3% en 2024, avec un niveau moyen annuel de 52,2 %. Le taux de pression fiscale passe de 12,5% en 2015 à 18,8% en 2024, avec une moyenne annuelle de 15,4%.

En 2024, le ratio masse salariale sur recettes fiscales affiche une baisse de 2,5 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2023 qui est de 43,8%. Toutefois, il demeure largement au-dessus de la norme communautaire de 35% au maximum. S'agissant du taux de pression fiscale, il est ressorti en hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2023 qui est de 17,9%. Ce ratio reste en dessous de la norme communautaire de 20% au minimum.

Notes méthodologiques

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

¹⁰ Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité communautaire de l'UEMOA a été suspendu le 27 avril 2020 à la suite de la COVID-19.

TABEAU 12 : PERFORMANCE DU BURKINA FASO EN MATIERE DE CONVERGENCE MACROECONOMIQUE (UEMOA) EN %

	Norme	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Critères de 1^{er} rang											
Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal	≥-3%	-2,9	-3,6	-6,3	-4,3	-3,4	-5,2	-7,6	-10,9	-6,7	-5,5
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC)	≤3%	0,9	0,4	1,5	2,0	-3,2	1,9	3,9	14,1	0,7	4,2
Ratio de l'encours de la dette de l'Etat sur PIB nominal (en %)	≤70%	31,3	32,8	33,4	37,7	42,1	46,7	55,1	57,3	56,0	58,6
Critères de 2^{ème} rang											
Masse salariale sur recettes fiscales (en %)	≤35%	52,3	57,9	49,3	52,2	59,2	65,0	55,3	46,0	43,8	41,3
Taux de pression fiscale (en %)	≥20%	12,5	13,0	15,3	15,3	15,1	13,4	15,7	17,3	17,9	18,8

III.2. Suivi des critères du programme FEC¹¹

III.2.1. Respect des critères de performances ou de réalisations quantitatifs du suivi du programme FEC

Points saillants :

- Respect du critère « accumulation des arriérés de paiements extérieurs » sur la période sous revue
- Non-respect du plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement en 2018

Commentaire général :

Le critère « **plafond de financement net intérieur du gouvernement central** » n'est pas respecté sur les années 2018, 2020 et 2024. En effet, les réalisations du financement net intérieur du Burkina Faso ont été de 394,6 milliards de francs CFA, de 237,0 milliards de francs CFA et de 655,7 milliards de francs CFA pour des normes fixées respectivement à 263,0 milliards de francs CFA en 2018, à 200,0 milliards de francs CFA en 2020 et à 572,5 milliards de francs CFA en 2024.

Le « **plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement** » est respecté sur la période, excepté 2018 où il dépasse la norme fixée dans le cadre du programme de 99,3 milliards de francs CFA.

Le critère « **accumulation des arriérés de paiements extérieurs** » a été respecté sur la période.

Le critère « **Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons** », issu du programme FEC (2023-2027) en remplacement du repère « **Plafond du déficit budgétaire global, dons compris** », a été respecté en 2023 et non respecté en 2024.

Notes méthodologiques :

Critères de performance ou de réalisation quantitatifs : ils servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Ils sont respectés lorsque la réalisation est inférieure ou égale à la norme fixée.

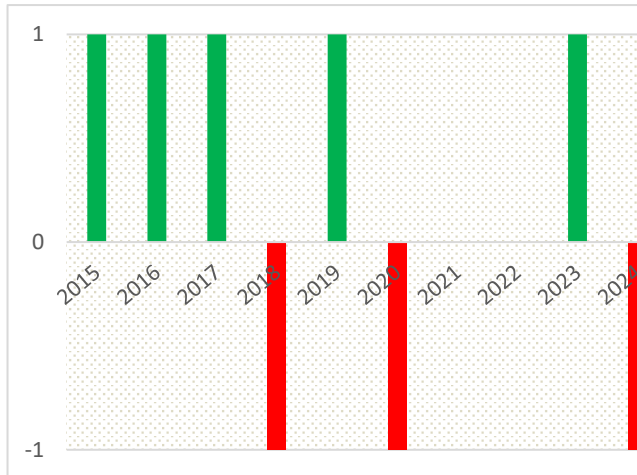
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

Le Burkina Faso n'étant plus sous programme FEC depuis juillet 2020, cette partie n'a pas été actualisée en lien avec l'absence de norme.

Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

Graphique 54 : Ecart entre les normes et les réalisations: les batônnets orientés au-dessus correspondent au respect de la norme

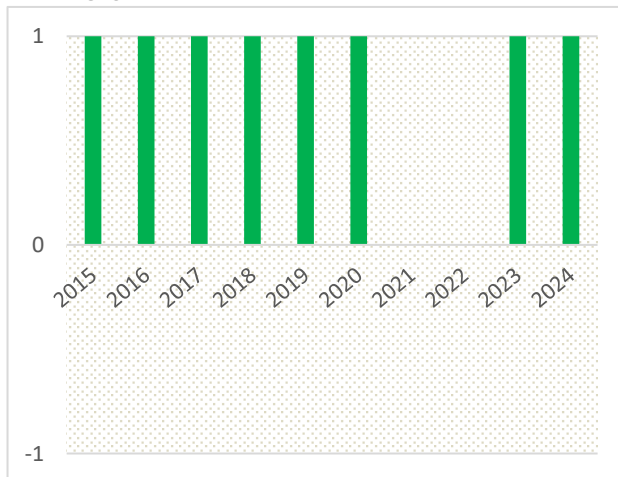
GRAPHIQUE 50 : PLAFOND DE FINANCEMENT NET INTERIEUR DU GOUVERNEMENT CENTRAL



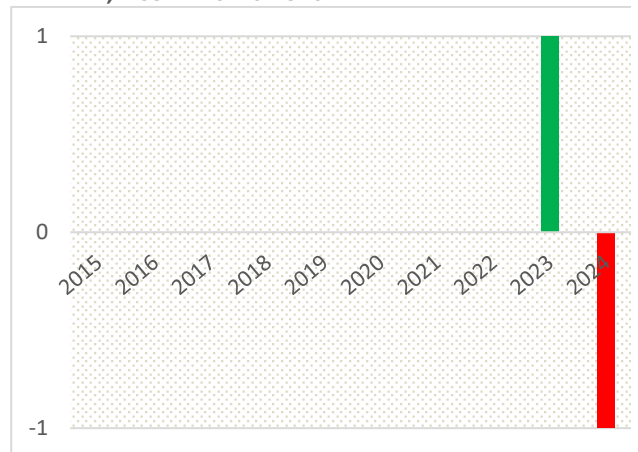
GRAPHIQUE 51 : PLAFOND DES NOUVEAUX EMPRUNTS EXTERIEURS NON CONCESSIONNELS CONTRACTES OU GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT



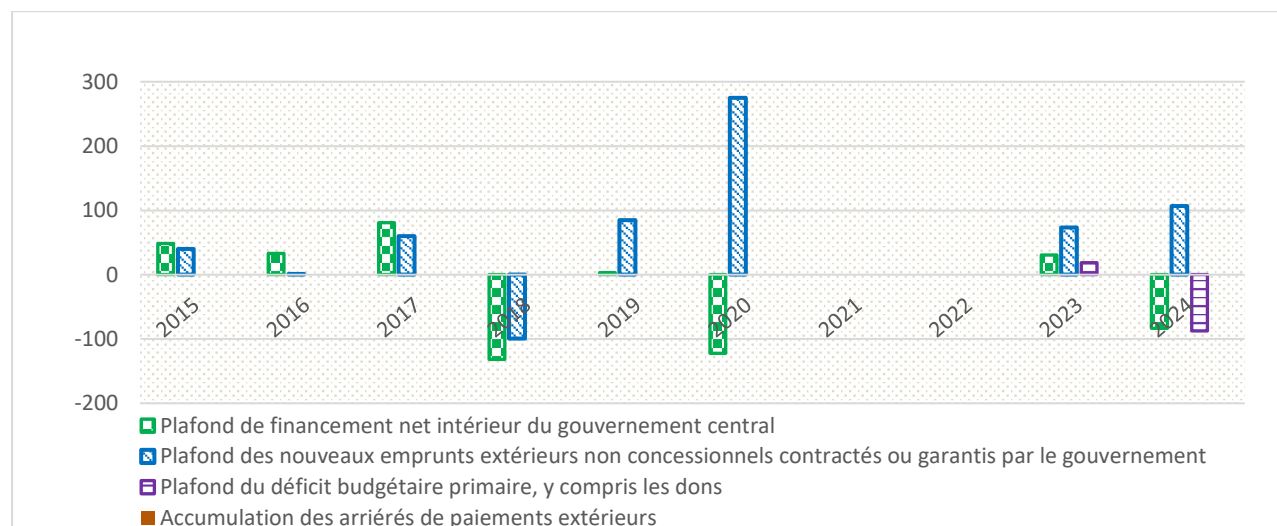
GRAPHIQUE 52 : ACCUMULATION DES ARRIERES DE PAIEMENTS EXTERIEURS



GRAPHIQUE 53 : PLAFOND DU DEFICIT BUDGETAIRE PRIMAIRE, Y COMPRIS LES DONCS



GRAPHIQUE 54 : ECART ENTRE LES NORMES ET LES REALISATIONS



III.2.2. Respect des repères indicatifs du suivi du programme FEC en valeur

Points saillants :

- Non-respect du repère « **plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs** » en 2024
- Non-respect du repère « **plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté** » en 2020 et 2024

Commentaire général :

Le repère « **plafond du déficit global, dons compris**¹² » a été respecté en 2015 et 2018. L'écart entre la norme et les réalisations durant les années où le critère n'est pas respecté est plus prononcé en 2020. Cet écart est de 139,0 milliards de francs CFA.

Pour ce qui est du repère « **plancher des recettes totales** », il a été respecté en 2017, 2019, 2023 et 2024. Les années pour lesquelles il n'est pas respecté, l'écart entre la norme et la réalisation est plus important en 2020 avec une valeur de 91,0 milliards de francs CFA.

Quant au « **plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté** », il est respecté sur la période, excepté les années 2020 et 2024 où les réalisations sont en deçà des normes avec des écarts respectifs de 34,0 milliards de francs CFA et de 34,8 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne le « **plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs** », il est respecté sur la période sauf en 2024.

Notes méthodologiques :

Repères indicatifs : ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme.

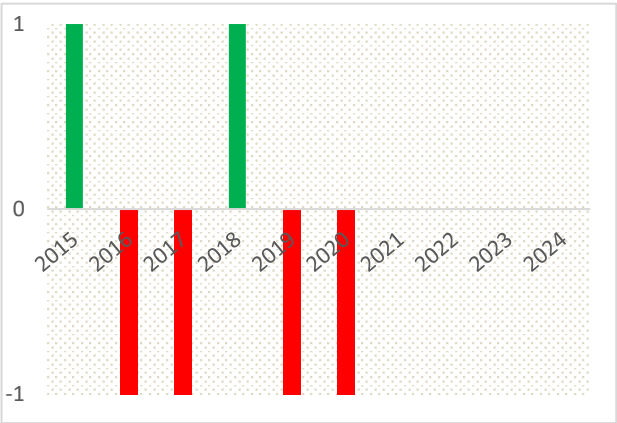
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

¹² N'est plus suivi dans le cadre du nouveau programme FEC (2023-2027)

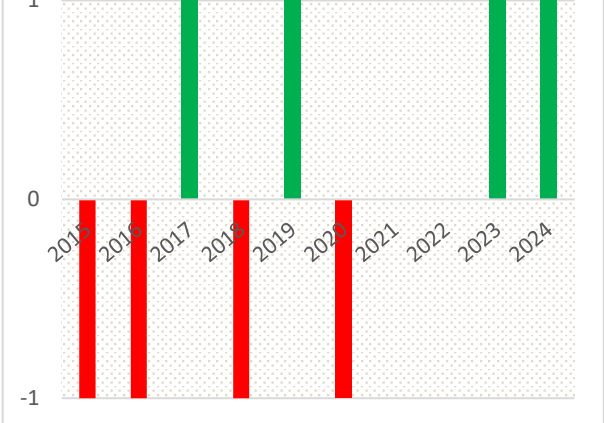
Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

Graphique 59 : Ecart des réalisations par rapport aux normes: les bâtonnets orientés au-dessus correspondent au respect de la norme

GRAPHIQUE 55 : PLAFOND DU DEFICIT GLOBAL DONS COMPRIS



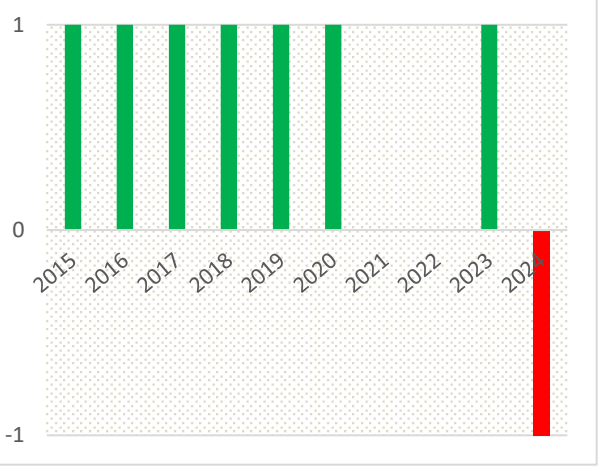
GRAPHIQUE 56 : PLANCHER DES RECETTES TOTALES



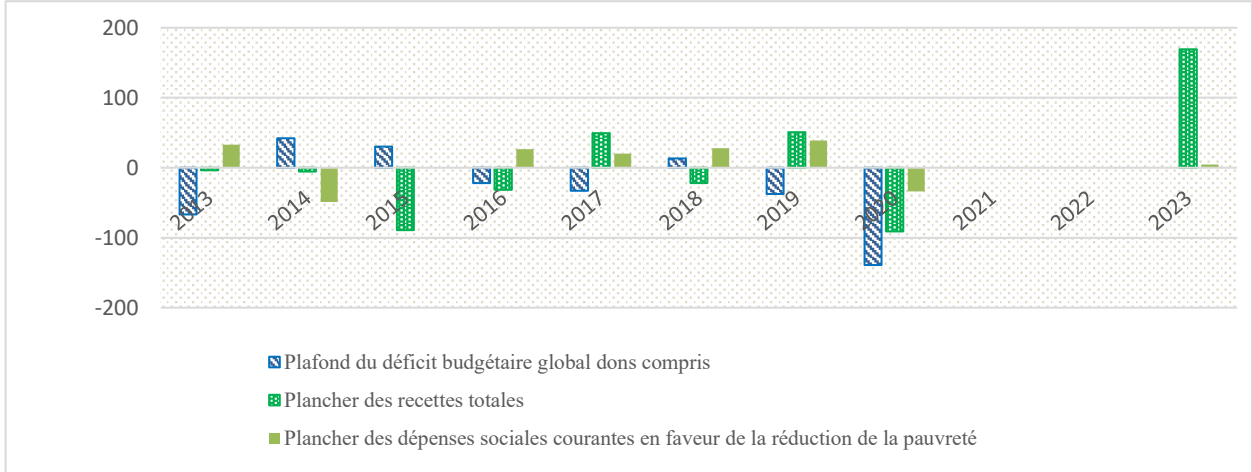
GRAPHIQUE 57 : PLANCHER DES DEPENSES SOCIALES COURANTES EN FAVEUR DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE



GRAPHIQUE 58 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs



GRAPHIQUE 59 : ECART DES REALISATIONS PAR RAPPORT AUX NORMES



IV. TENUE EFFICACE DE LA COMPTABILITE ET GESTION DE LA TUTELLE ET RENFORCEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUE, FINANCIERE ET MONETAIRE

Chapitre

IV.1. Administration et supervision des structures et institutions financières et sauvegarde des intérêts de l'Etat

IV.1.1. Situation des assurances

Points saillants :

- Croissance continue des primes d'assurances sur la période de 11,2% en moyenne par an
- Accroissement continu des indemnisations des sinistres de 12,2% en moyenne par an sur la période

Commentaire général :

Le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (primes d'assurances) connaît une croissance continue sur la période sous revue, avec une progression annuelle moyenne de 11,2%, passant de 57,9 milliards de francs CFA à 167,7 milliards de francs CFA en 2024. Le marché des assurances enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 6,2% en 2024 par rapport à 2023.

Les indemnisations des sinistres progressent continuellement sur la période. En effet, les prestations de sinistres ont atteint 79,5 milliards de francs CFA en 2024 contre 25,0 milliards de francs CFA en 2015, soit une progression annuelle moyenne de 12,2%.

Le taux de sinistre sur prime est passé de 46,1% en 2023 à 47,4% en 2024. La sinistralité reste inférieure à la norme communautaire qui est de 65% au maximum de la zone CIMA.

Les commissions servies aux intermédiaires ont connu une croissance continue de 10,5% en moyenne par an sur la période sous revue, passant de 5,9 milliards de francs CFA à 16,0 milliards de francs CFA en 2024, soit une progression de 5,1% par rapport à 2023.

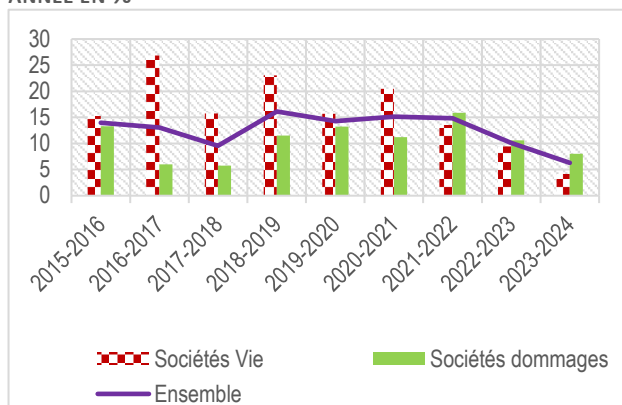
Le taux de commissions du marché est resté inchangé en 2024 est de 9,7% il reste inchangé par rapport à 2023. La norme réglementaire du taux de commission est de 20% maximum des primes émises.

Notes méthodologiques :

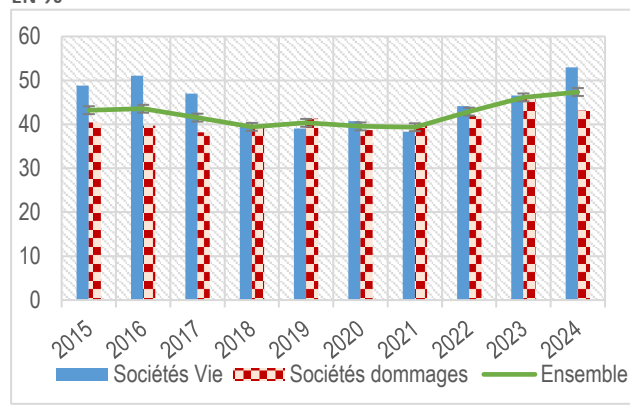
Taux de sinistre sur prime ou sinistralité : C'est la part que représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

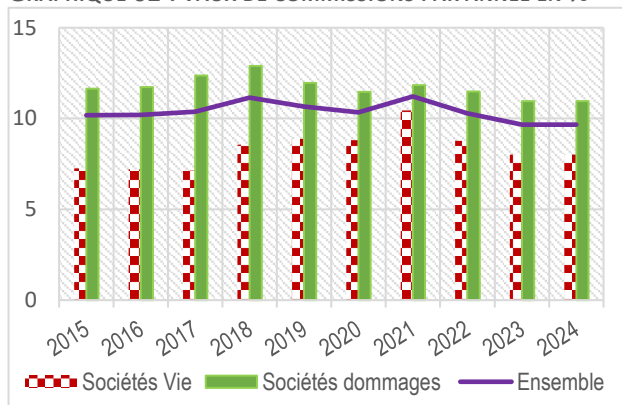
GRAPHIQUE 60 : TAUX DE CROISSANCE DES PRIMES PAR ANNEE EN %



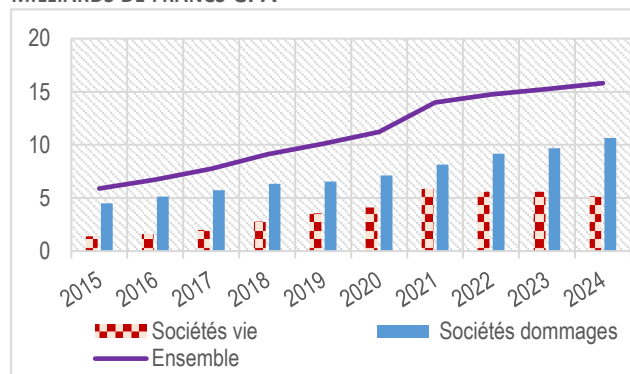
GRAPHIQUE 61 : TAUX DE SINISTRES SUR PRIME PAR ANNEE EN %



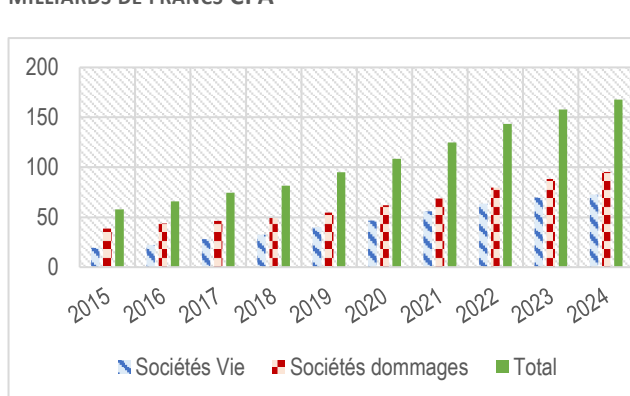
GRAPHIQUE 62 : TAUX DE COMMISSIONS PAR ANNEE EN %



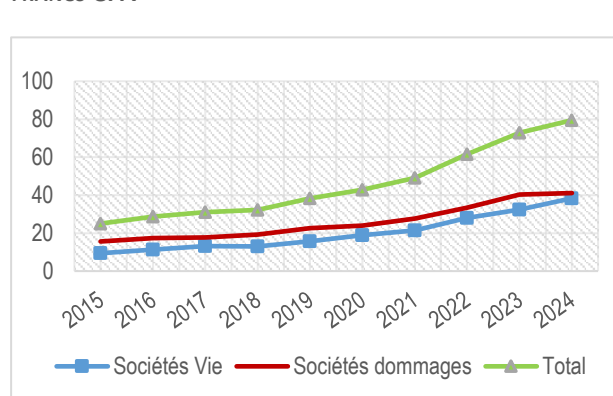
GRAPHIQUE 63 : EVOLUTION DES COMMISSIONS EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



GRAPHIQUE 64 : EVOLUTION DES PRIMES D'ASSURANCES EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



GRAPHIQUE 65 : EVOLUTION DES INDEMNISATIONS DES SOCIETES D'ASSURANCES DE 2015 A 2024 EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



IV.1.2. Situation des assurances (suite)

Points saillants :

- **Marge de solvabilité de 4,3 fois la marge minimale en 2024**
- **Ralentissement de 11 points de pourcentage de la croissance des arriérés de primes en 2024 par rapport à 2023**

Commentaire général :

Les frais généraux sont passés de 13,2 milliards de francs CFA en 2015 à 30,2 milliards de francs CFA en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 8,6%. Représentant 17,6% et 18,0% des primes émises nettes respectivement en 2023 et en 2024, les frais généraux ont connu une hausse de 9,0% en 2024.

Les arriérés de primes du marché des assurances s'élèvent à 21,9 milliards de francs CFA en 2024 contre 4,7 milliards de francs CFA en 2015, soit un accroissement annuel moyen de 19,3%. Ils ont connu une hausse de 3,2% entre 2023 et 2024. Toutefois, cette hausse est ralentie de 11 points de pourcentage.

Depuis 2015, **les engagements réglementés** sont en progression continue, passant de 103,0 milliards de francs CFA à 312,5 milliards de francs CFA en 2024, soit une variation annuelle moyenne de 11,7%. En 2024, ils se sont accrus de 10,5% par rapport à 2023.

Le montant des placements s'élève à 369,3 milliards de francs CFA en 2024 contre 314,0 milliards de francs CFA en 2023, soit une hausse de 17,6%. La variation annuelle moyenne est de 11,8% entre 2015 et 2024.

Les sociétés d'assurances burkinabè couvrent leurs engagements pris auprès des assurés et des intermédiaires (agents généraux et courtiers) par des actifs admis par le code des assurances, en témoigne **le taux de couverture des engagements réglementés** qui est toujours supérieur à 100% sur la période. En effet, ce taux est de 118,0% en 2024.

La marge de solvabilité agrégée donne une idée de la solidité financière du marché des assurances. Elle connaît une hausse annuelle moyenne de 16,8% sur la période sous revue. Pour l'exercice 2024, la marge disponible s'élève à 110,2 milliards de francs CFA contre 92,9 milliards de francs CFA en 2023, soit une progression de 18,6%. Cette marge disponible est largement suffisante sur le plan réglementaire car elle représente 4,3 fois la marge minimale exigée, en moyenne annuelle sur la période.

Notes méthodologiques

Arriérés de primes : Aux termes de l'article 13 du code CIMA, ce sont les créances sur les assurés et les agents d'assurance. En effet, le code CIMA dispose en son article 13 : « la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur. Il est interdit aux entreprises d'assurance, [...], de souscrire un contrat d'assurance dont la prime n'a pas été payée... »

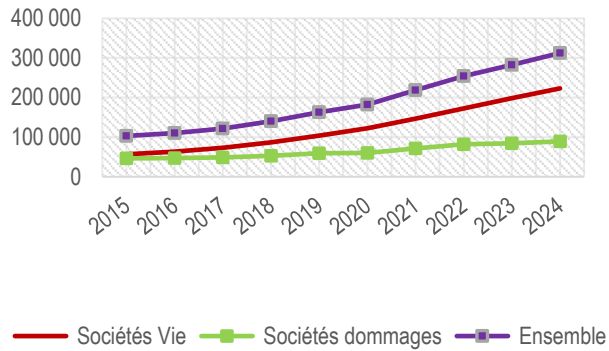
Primes émises nettes : Primes émises hors taxes

Les engagements réglementés représentent l'épargne constituée par les sociétés d'assurances pour couvrir les engagements pris auprès des assurés.

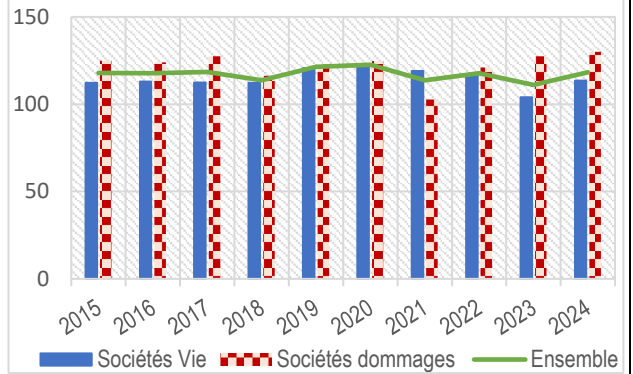
La marge de solvabilité agrégée donne une idée de la solidité financière du marché.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

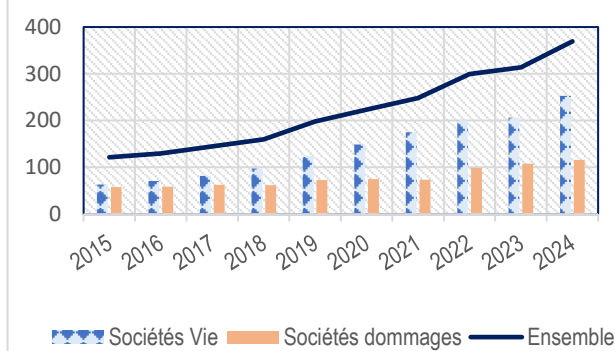
GRAPHIQUE 66 : LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



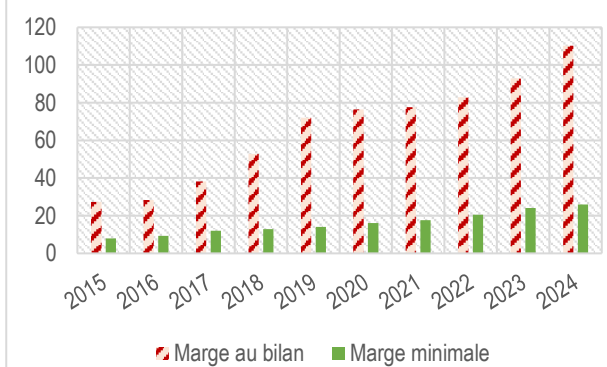
GRAPHIQUE 67 : LE TAUX DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES EN %



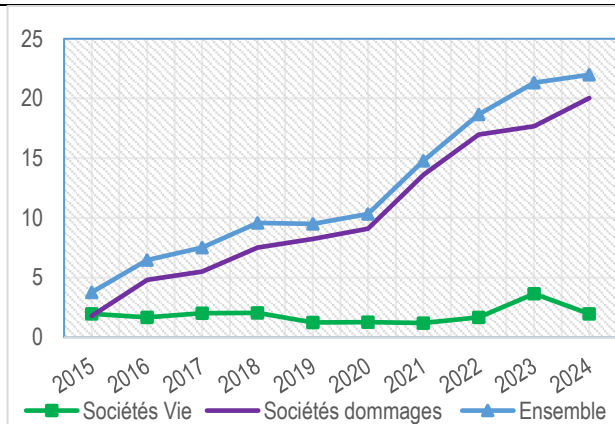
GRAPHIQUE 68 : LES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



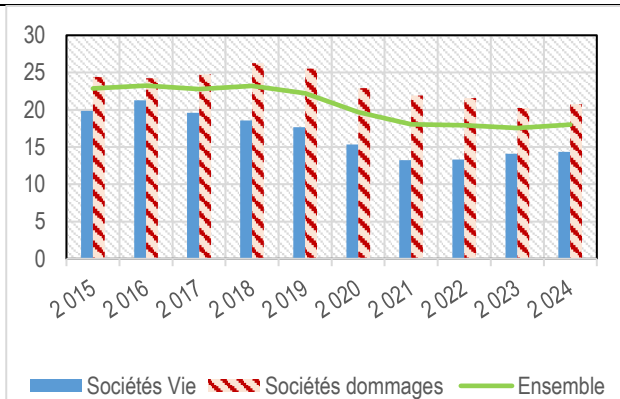
GRAPHIQUE 69 : LA MARGE DE SOLVABILITE EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



Graphique 70: Evolution des arriérés des primes en milliards de francs CFA



GRAPHIQUE 71 : TAUX DE FRAIS GENERAUX PAR ANNEE EN %



IV.2. Indicateurs des Institutions de Microfinance (IMF)

Points saillants :

- Baisse de 4 unités du nombre d'IMF en 2024
- Hausse de 44,4% des crédits en souffrance en 2024
- Niveau le plus élevé du taux de créance en souffrance en 2024 (7,4%)

Commentaire général

Le nombre d'IMF a connu une baisse de 1,2% en moyenne par an sur la période 2015-2024, s'expliquant par la baisse de 3,2% du nombre d'Instituts Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit (IMCEC). En revanche, le nombre d'IMF sous forme de société a progressé au cours de la décennie (+16,2%). De 2021 à 2024, le nombre d'IMF a continuellement diminué de 5 unités en moyenne par an. En 2024, 4 structures ont perdu leurs agréments dont 3 en raison de leur fusion avec d'autres IMF, et 1 suite à sa liquidation.

Sur la période sous revue, le nombre de membres a connu une augmentation annuelle moyenne de 1,0% pour s'établir à 1 934 877 membres en 2024, malgré la baisse du nombre des IMF. Au titre de l'année 2024, le nombre de membres a connu une hausse de 8,0%. En termes de répartition, les membres des IMF sont constitués de 50,9% d'hommes, 35,0% de femmes et de 14,1% de personnes morales.

L'encours de l'épargne connaît une augmentation continue sur la période sous revue, passant de 180,7 milliards de francs CFA à 469,8 milliards de francs CFA, soit une variation annuelle moyenne de 10,0%, malgré le contexte sécuritaire. En 2024, le montant des dépôts a augmenté de 18,8% par rapport à l'année d'avant (+11,0% en 2023). L'encours de crédit a connu une hausse annuelle moyenne de 12,1%, passant de 129,3 milliards de francs CFA en 2015 à 406,5 milliards de francs CFA en 2024. Cette année, il a connu une augmentation de 17,3% par rapport à 2023.

Sur la période 2015-2024, les IMF ont enregistré une augmentation annuelle moyenne des crédits en souffrance de leur portefeuille à risque à 90 jours (PAR 90) de 16,5%. Cette contre-performance qui se situait à 5,7 % entre 2015 à 2021 s'est accélérée jusqu'en 2024 (+10,2%). L'accroissement entre 2023 et 2024 marque la plus forte croissance des créances en souffrance entre deux années consécutives depuis 2015 (+44,4%). Le taux de créance en souffrance est de 7,4 % en 2024, soit le double de la norme de 3%. Cette situation s'explique entre autres par la mobilité des membres et la difficulté de recouvrement des créances dans les zones à fort défi sécuritaire.

Relativement aux contrôles sur place des IMF effectués par la DGTCP, leur nombre sur la période est inférieur au niveau général souhaité conformément à la stratégie nationale d'inclusion financière¹³. En 2024, sur 50 missions d'inspection programmées, 22 ont été effectuées, soit un taux de réalisation de 57,9% (contre 78,3% en 2023). Cependant, le nombre de missions de suivi des recommandations effectuées est passé de 15 en 2023 à 16 en 2024.

Notes méthodologiques

PAR 90 : montant total de crédit pour lesquels au moins un versement est en retard de 90 jours ou plus.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

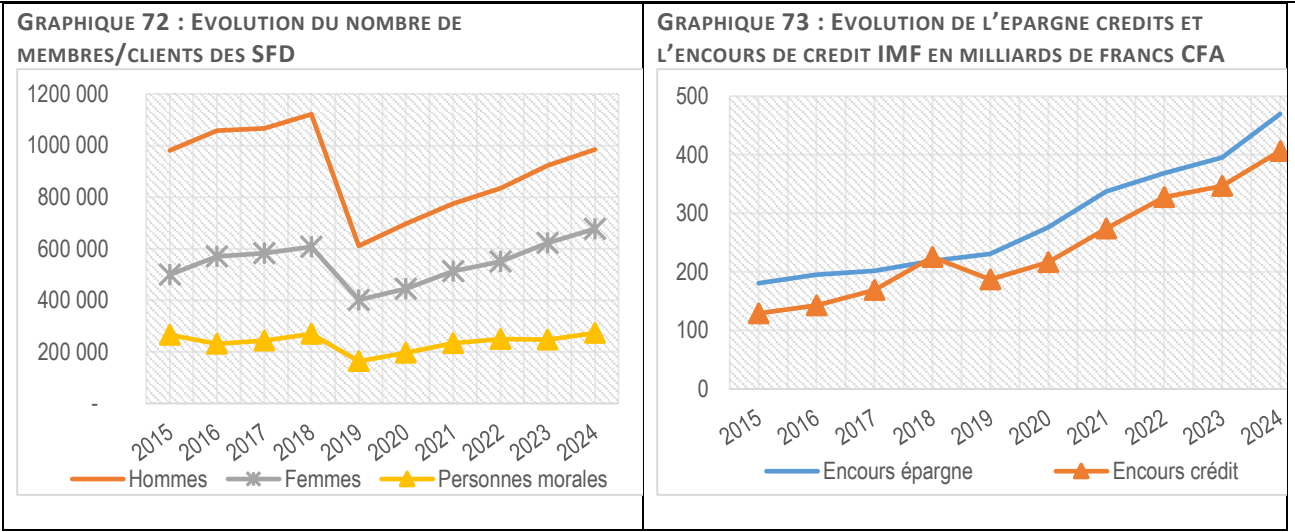
¹³ Selon la stratégie nationale d'inclusion financière, chaque SFD doit être contrôlé au moins une fois tous les trois ans.

Tableau 13 : Nombre de SFD

Nature	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	Variation
												annuelle moyenne 2015-2024
IMCEC	120	113	113	106	103	103	103	98	87	84	-3,4%	-3,5%
Associations	9	11	10	11	11	11	11	11	11	9	-18,2%	0,0%
Sociétés	6	9	11	12	18	21	21	25	26	27	3,8%	16,2%
Total	135	133	134	129	132	135	135	134	124	120	-3,2%	-1,2%

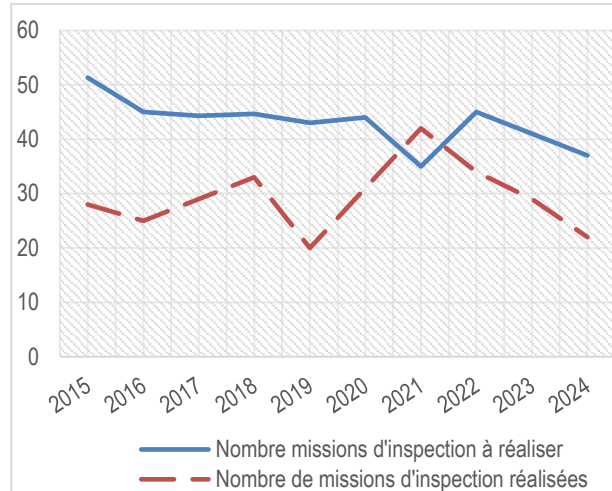
Tableau 14 : Situation des créances en souffrance

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	Variation 2023-2024 en %	Variation
												annuelle moyenne 2015-2024 en %
Créances en souffrance en milliards de francs CFA	6,5	6,5	7,2	7,7	9,2	12,7	11,4	15,8	20,8	30,1	44,4%	16,5%
Taux de créance en souffrance (%)	5,1	4,5	4,3	3,4	4,9	5,9	4,2	4,8	6,0	7,4	23,1%	3,9%
Norme ¹⁴ <= 3%												

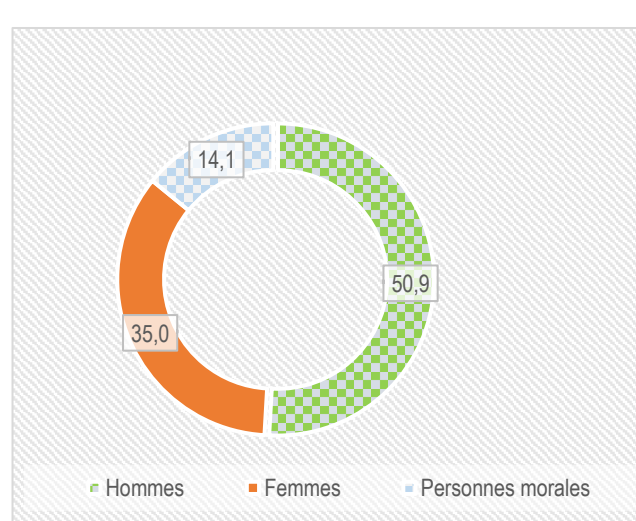


¹⁴ Correction de la norme par rapport à 2023.

Graphique 74 : Evolution du nombre de mission réalisé par la DSC-SFD



Graphique 75 : Répartition par membres en 2024 en %



IV.4. Fonds nationaux

Points saillants :

- Hausse des recettes propres générées dans les recettes des Fonds Nationaux (+69,5 milliards de francs CFA) en 2024 ;
- Hausse des impayés des Fonds Nationaux de Financement en 2024 (+13,9%)

Commentaire général

Les recettes des Fonds nationaux (FN) ont augmenté en moyenne de 26,5% par an sur la période 2015-2024, passant de 40,5 milliards de francs CFA à 335,8 milliards de francs CFA. Toutefois, en 2022 et 2023, ces recettes ont connu une baisse de 26,9% et 8,1% respectivement par rapport à 2021 et 2022.

En 2024, elles enregistrent une hausse de 21,9% essentiellement portée par les recettes propres générées qui augmentent de 69,5 milliards de francs CFA et des ressources affectées de 10,3 milliards de francs CFA par rapport à 2023.

Depuis 2017, les Fonds d'Etat (FE) mobilisent plus de ressources que celle des Fonds Nationaux de Financement (FNF). En 2024, les FE concentrent 79,1% de l'ensemble des ressources des FN contre 20,9% pour les FNF.

Les dépenses des FN ont évolué dans le même sens que les recettes avec une augmentation annuelle moyenne de 22,0% sur la période 2015-2024. En effet, elles passent de 35,5 milliards de francs CFA en 2015 à 212,8 milliards de francs CFA en 2024. Les dépenses des FE représentent 75,4% des dépenses totales des FN.

Sur la période 2015-2024, les recettes propres des FN n'ont pu couvrir leurs charges de fonctionnement que sur les années 2023 et 2024. En effet, le taux d'autofinancement global est passé de 82,9% en 2015 à 57,9% en 2022 pour une norme d'au moins 100%. Cette norme est respectée en 2023 et 2024 où le taux se situe respectivement à 108,4% et 142,9%.

Entre 2015 et 2024, la situation des impayés¹⁵ des FNF connaît une augmentation annuelle moyenne de 39,2%, passant de 2,8 milliards de francs CFA en 2015 à 54,4 milliards de francs CFA en 2024. Cela s'explique par la prise en compte progressive des données de l'ensemble des FNF. La situation des impayés s'est détériorée de 13,9% en 2024 (54,4 milliards de francs CFA) par rapport à 2023 (47,8 milliards de francs CFA).

Notes méthodologiques

Fonds nationaux de financement (FNF) : c'est une composante des Fonds Nationaux (FN) dont l'objet est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base

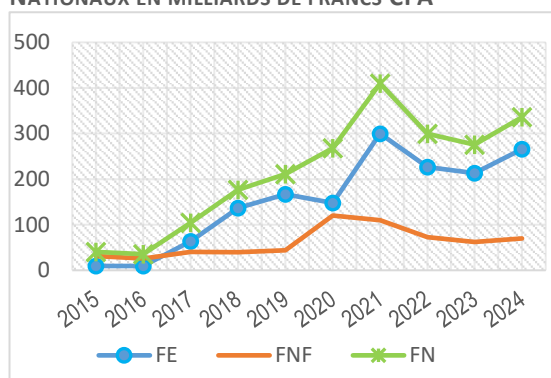
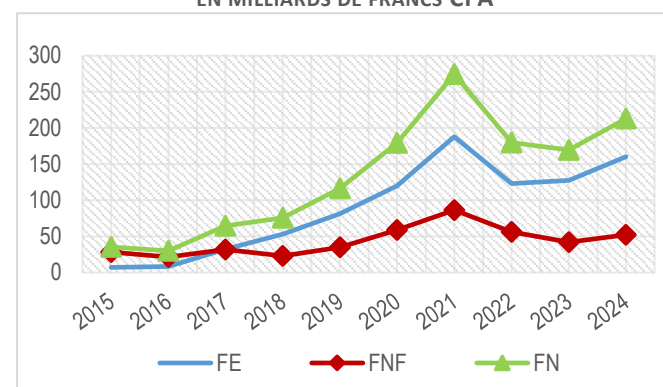
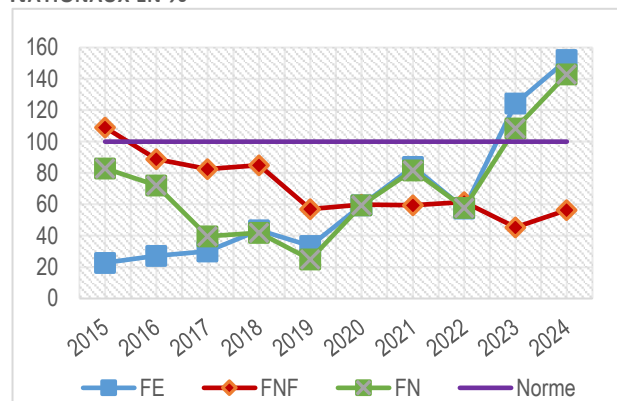
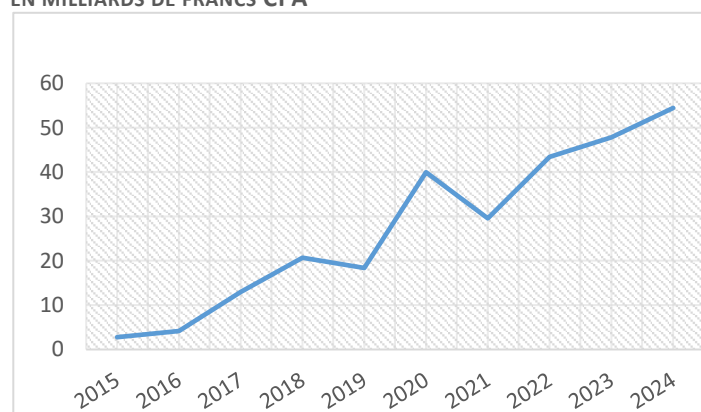
Fonds d'Etat (FE) : c'est une composante des Fonds Nationaux (FN) ayant pour objet le financement sans contrepartie des activités.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

¹⁵ Correspondent aux crédits non remboursés dans les délais

Tableau 15 : Part des natures des recettes dans les recettes totales en milliards de francs CFA

Nature des recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes Propres	2,9	3,8	8,9	14,0	10,9	42,9	67,8	40,5	47,3	116,9
Générées (RPG)										
Subvention de l'Etat	3,3	3,0	37,1	51,1	21,3	50,9	40,4	30,4	47,4	52,9
Autres Subventions	18,5	12,0	15,3	11,4	30,4	20,0	22,3	18,4	22,4	19,0
Emprunts	0,8	0,7	2,2	47,0	74,0	47,5	175,1	6,6	9,0	8,0
Recouvrement des prêts (en principal)	9,5	10,6	11,7	14,5	14,6	16,4	23,8	29,5	27,3	28,1
Dépôts de garanties reçus	0,8	0,9	0,9	1,0	1,1	46,4	1,8	2,0	2,3	1,9
Fonds de dotation	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ressources affectées	0,0	0,0	0,0	0,2	2,3	6,4	2,4	1,6	1,6	11,9
Cession d'éléments d'actifs	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Résultat (n-1)	4,6	4,3	27,9	36,3	56,3	37,4	76,1	170,6	118,0	97,1
Total	40,5	35,5	104,2	176,6	210,8	267,9	409,8	299,7	275,5	335,8

GRAPHIQUE 76: EVOLUTION DES RECETTES DES FONDS NATIONAUX EN MILLIARDS DE FRANCS CFA**GRAPHIQUE 77: EVOLUTION DES DEPENSES DES FONDS NATIONAUX EN MILLIARDS DE FRANCS CFA****GRAPHIQUE 78: TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES FONDS NATIONAUX EN %****GRAPHIQUE 79: EVOLUTION DE LA SITUATION DES IMPAYES DES FNF EN MILLIARDS DE FRANCS CFA**

IV.5. Etablissements Publics de l'Etat

Points saillants :

- **Prédominance de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE (59,3% en moyenne par an sur la période)**
- **Dépenses de fonctionnement des EPE représentant en moyenne 79,6% des dépenses totales**

Commentaire général :

De 2015 à 2024, le nombre des EPE a globalement connu une hausse en continu, passant de 76 à 91.

Les recettes totales des EPE sur la période sous revue ont été portées essentiellement par la subvention de l'Etat avec un poids annuel moyen de 59,3% pour un montant cumulé de 1 695,2 milliards de francs CFA. Cela dénote d'une dépendance des EPE vis-à-vis de la subvention de l'Etat. Cette dépendance est plus prononcée dans les secteurs de la Santé et de l'Education qui captent respectivement 755,4 milliards de francs CFA et 685,48 milliards de francs CFA. En effet, au niveau des EPE du secteur de la santé, l'application de la loi portant Fonction Publique Hospitalière (FPH) a induit un accroissement de la subvention globale de l'Etat de 60,7% entre 2021 et 2022, de 9,5% entre 2022 et 2023 puis de 12,4% entre 2023 et 2024. De 2023 à 2024, la subvention de l'Etat a augmenté de 22,45 milliards de francs CFA pour l'ensemble des EPE.

En considérant le poids annuel moyen, c'est le secteur de l'éducation, de l'enseignement et de la formation professionnelle qui vient en tête avec 44,3%, suivi du secteur de la santé avec 38,5% et du secteur des prestations de service et autres avec 11,4%.

Sur la période sous revue, les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse globale en passant de 120,7 milliards de francs CFA soit 80,9% des dépenses en 2015 à 348,8 milliards de francs CFA, soit 90,6% des dépenses totales en 2024. Elles représentent une proportion moyenne de 79,6% sur la période sous revue. En 2024 ces dépenses ont connu une hausse de 6,0% par rapport à 2023.

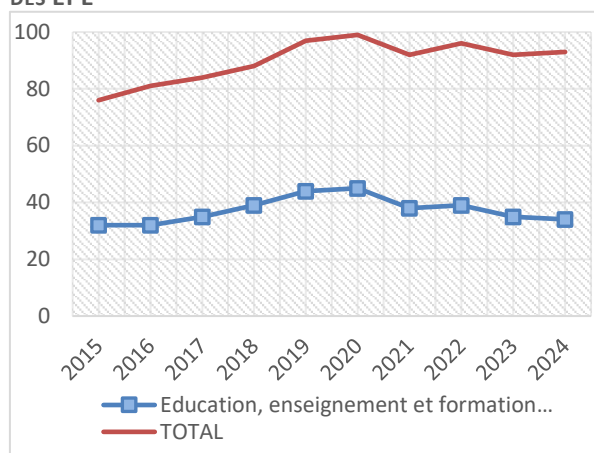
Le taux d'autofinancement des EPE ayant soumis des états financiers s'est situé à 23,2% en 2024 contre 19,5% en 2023. Les taux d'autofinancement en 2024 vont de 18,3% pour le secteur « communication et culture » à 83,9% pour le secteur « prestations de service et autres ». En somme, 46,2% des EPE en 2024 contre 44,0% en 2023 ne respectent pas la norme d'autofinancement ($\geq 20\%$).

Notes méthodologiques :

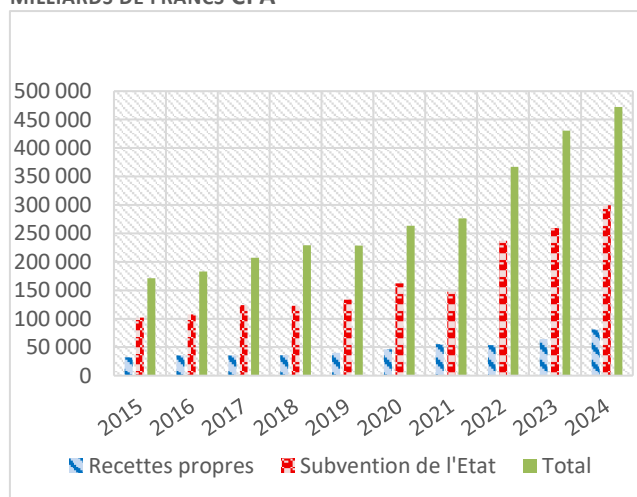
Taux d'autofinancement : Rapport entre les recettes propres et les dépenses de fonctionnement après déduction des présalaires et pécules des élèves fonctionnaires.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

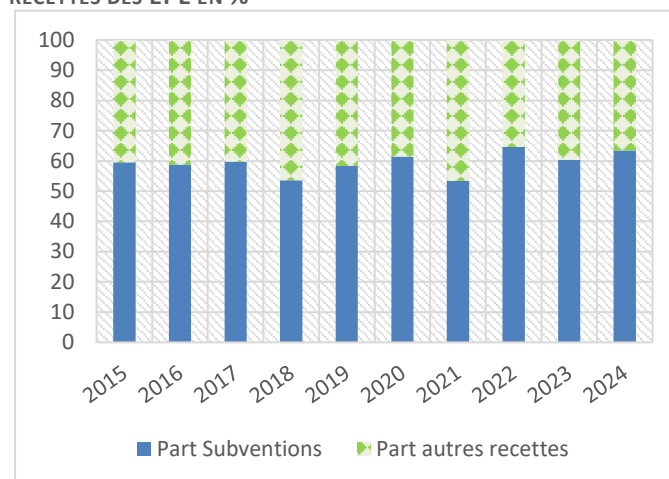
GRAPHIQUE 80 : EVOLUTION DU NOMBRE DES EPE DU SECTEUR EDUCATION, ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE SUR L'EVOLUTION D'ENSEMBLE DU NOMBRE DES EPE



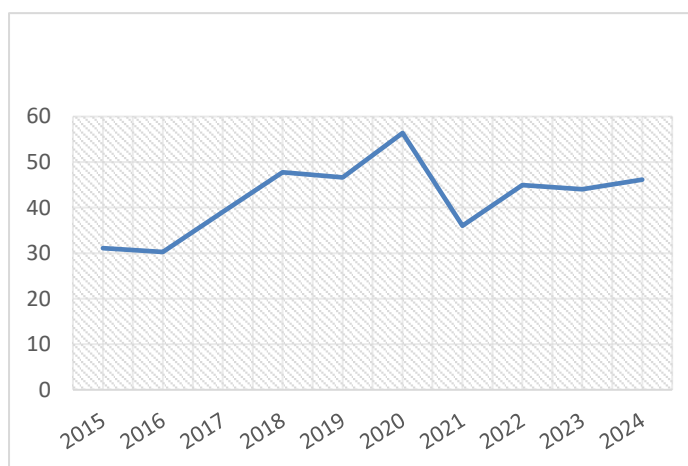
GRAPHIQUE 82 : SITUATION DES RECETTES DES EPE EN MILLIARDS DE FRANCS CFA



GRAPHIQUE 81 : PART DE LA SUBVENTION DE L'ETAT DANS LES RECETTES DES EPE EN %



GRAPHIQUE 83 : EVOLUTION DE LA PROPORTION DES EPE NE RESPECTANT PAS LA NORME DU TAUX D'AUTOFINANCEMENT EN%



IV.6. Tableau des opérations financières des Collectivités Territoriales¹⁶

Points saillants :

- **Baisse des recettes de 25,0% en 2024 comparée à 2023**
- **Prédominance des dons dans les recettes de 88,5% en proportion annuelle moyenne**
- **« Utilisation des biens et services » représentant plus de la moitié des charges (52,1% en moyenne annuelle)**

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales (CT) ont progressé de 2015 à 2024, passant respectivement de 72,3 milliards de francs CFA à 129,9 milliards de francs CFA, soit une progression annuelle moyenne de 6,7%. En 2024, elles ont connu une baisse de 25,0% comparativement à 2023. Sur la période sous revue, les recettes des CT sont dominées par les dons avec une proportion annuelle moyenne de 88,5%.

Par type de collectivités, la part contributive moyenne des communes rurales est la plus importante (52,5%) sur la période 2015-2024, en lien avec leur nombre¹⁷. Par région administrative, le Centre et les Hauts Bassins, abritant les communes à statut particulier, mobilisent en moyenne 32,5% des recettes des CT. La région du Centre a la plus grande contribution avec un poids annuel moyen de 21,4% suivie des Hauts-Bassins avec une part contributive annuelle moyenne de 11,0%.

Les dépenses des CT de 2015 à 2024 sont constituées de charges et de transactions sur actifs non financiers (acquisitions nettes d'actifs non financiers) avec des proportions moyennes annuelles respectives de 51,7% et de 48,3%. L'utilisation des biens et services, la rémunération des salariés et les prestations sociales constituent les principales composantes des charges, avec respectivement des proportions annuelles moyennes de 52,1%, 23,9% et 19,4%. Quant aux acquisitions nettes d'actifs non financiers, elles fluctuent entre 35,7 milliards de francs CFA en 2015 et 77,8 milliards de francs CFA en 2021. En 2024, elles décroissent de 8,7% par rapport à 2023. Par type de CT, les dépenses des communes rurales et des communes urbaines représentent respectivement 52,4% et 41,5 % en moyenne par an des dépenses des CT.

Les transactions sur actifs financiers et passifs sont restées positives sur la période 2015-2024, excepté en 2018 et 2022. La situation de 2018 est imputable aux acquisitions nettes d'actifs financiers qui se sont situées à -8,0 milliards de francs CFA, en lien avec l'exécution en 2018 des dépenses correspondant aux ressources transférées en 2017 dans le domaine de l'enseignement primaire et préscolaire. En 2022, la situation est imputable également aux acquisitions nettes d'actifs financiers qui s'établissent à -1,3 milliard de francs CFA.

Le solde net de gestion des opérations financières des CT est positif sur la période 2015-2024, passant de 36,6 milliards de francs CFA à 66,2 milliards de francs CFA, traduisant une couverture des charges par les recettes.

En outre, excepté 2018 et 2022, les CT enregistrent une capacité de financement sur la période. En effet, en 2018 et en 2022, elles présentent respectivement un besoin de financement de 11,4 milliards de francs CFA et 1,1 milliard de francs CFA.

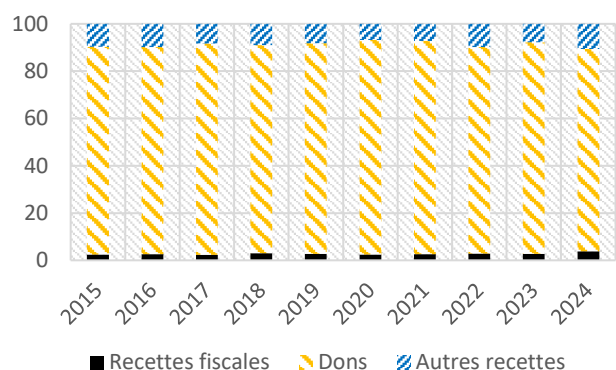
En 2024, les soldes caractéristiques des CT se sont détériorés (-33,9% pour le solde net de gestion et -68,0% pour la capacité de financement). Cette situation est consécutive à une baisse plus que proportionnelle des recettes que celle des dépenses.

Notes méthodologiques

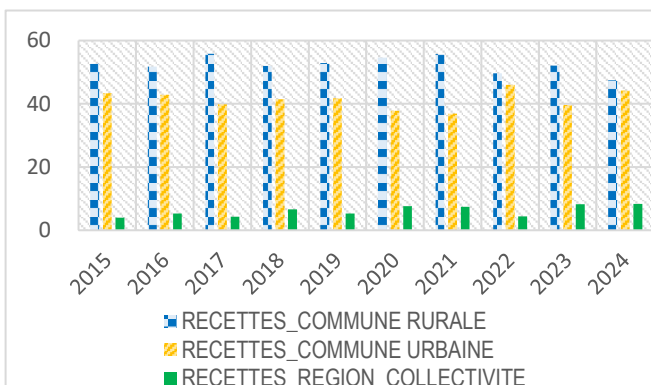
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

¹⁷ Les communes rurales représentent 83,0% de l'ensemble des collectivités territoriales.

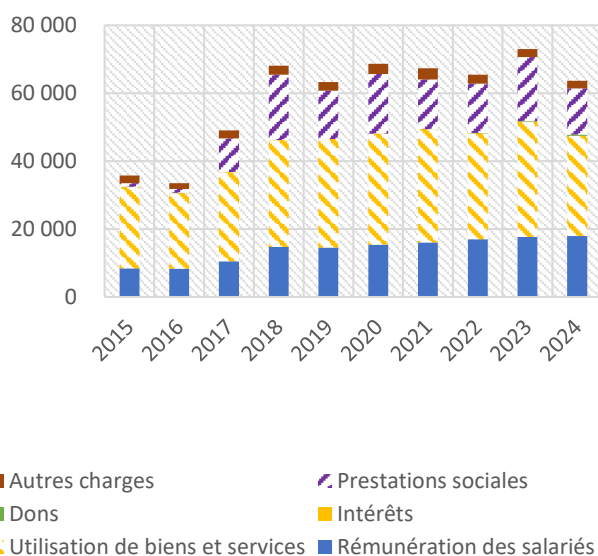
GRAPHIQUE 84 : STRUCTURE DES RECETTES DES CT SUR LA PERIODE EN %



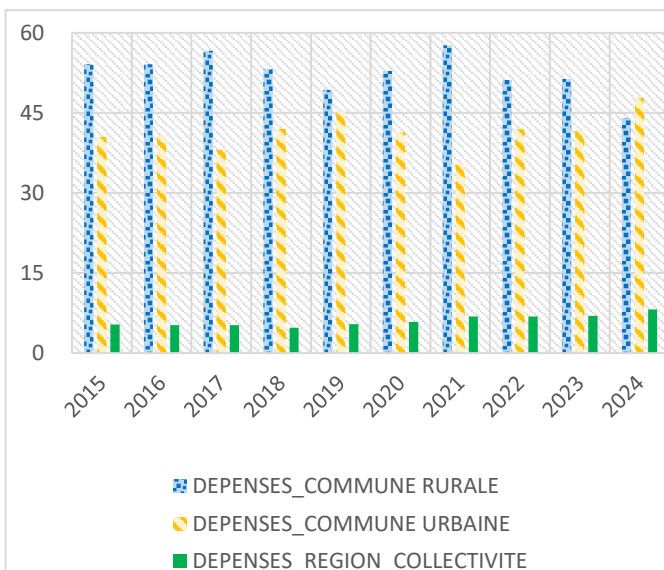
GRAPHIQUE 85 : STRUCTURE DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE EN %



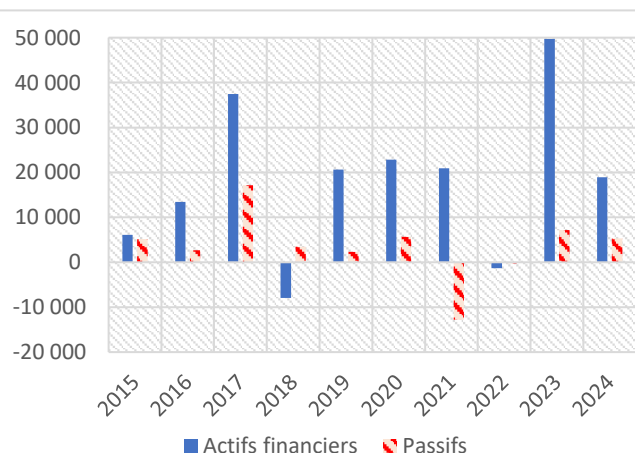
GRAPHIQUE 86 : STRUCTURE DES CHARGES DES CT EN %



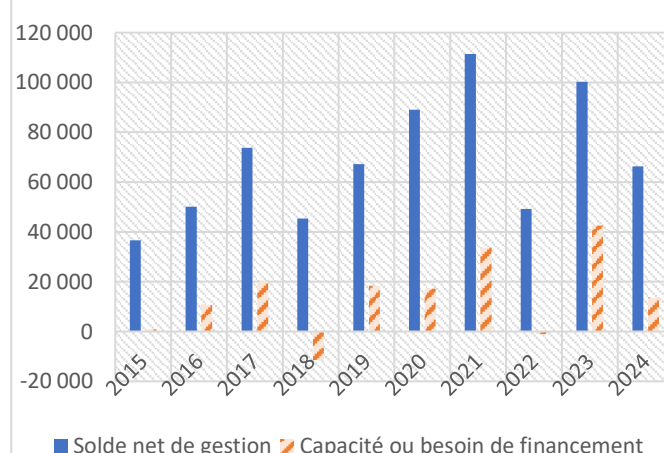
GRAPHIQUE 87 : STRUCTURE DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE EN %



GRAPHIQUE 88 : EVOLUTION DES ACQUISITIONS NETTES D'ACTIFS FINANCIERS ET L'ACCUMULATION NETTE DES PASSIFS EN MILLIONS DE FRANCS CFA



GRAPHIQUE 89 : EVOLUTION DU SOLDE NET DE GESTION ET DU SOLDE CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT DES CT EN MILLIONS DE FRANCS CFA



IV.7. Comptes de dépôts des correspondants du Trésor

Points saillants :

- Hausse du nombre de comptes de dépôts des correspondants de 820 en 2024
- Hausse exceptionnelle des comptes des déposants privés en 2024

Commentaire général :

De 2015 à 2024, le nombre de comptes des correspondants ouverts dans les livres du Trésor Public est passé de 4 323 à 7 960, soit une hausse annuelle moyenne de 7,0%. Cet accroissement moyen annuel résulte principalement de l'augmentation des comptes ouverts au profit des déposants privés (+101,4%), Sociétés d'Etat (+9,7%) et des projets (+8,3%). En 2024, le nombre de comptes de dépôts a augmenté de 820 par rapport à 2023 pour s'afficher à 7 960.

L'avènement de la BDT dont le lancement est intervenu le 2 août 2024 a suscité un engouement auprès de la clientèle privée avec l'ouverture de 544 nouveaux comptes. Les déposants privés sont constitués des personnes physiques et des personnes morales de droit privé.

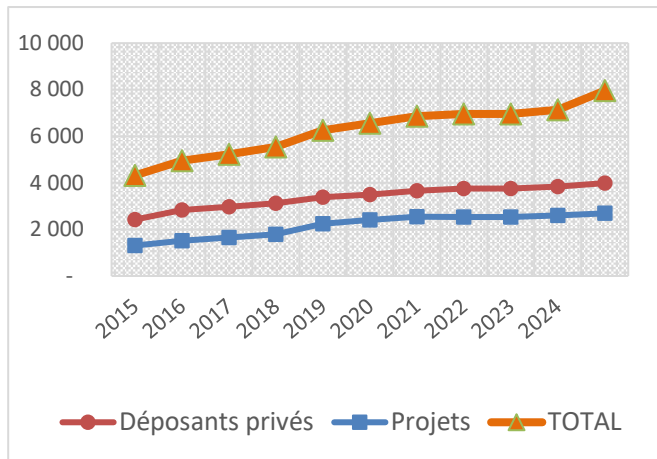
Au cours de la période, la hausse du nombre de comptes de dépôts des sociétés d'Etat (13 à 30) et des projets (1308 à 2690) est attribuable aux mesures prises par le Gouvernement en vue du respect du principe de la centralisation des fonds publics.

Notes méthodologiques :

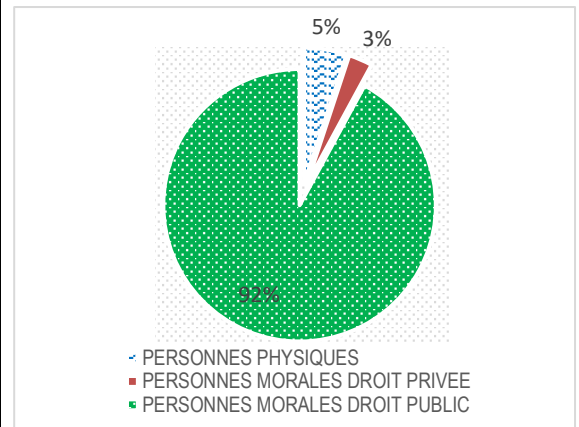
Correspondants du Trésor : Ce sont des personnes morales ou physiques et les organismes qui en application des lois et règlements ou en vertu de conventions, déposent à titre obligatoire ou facultatif des fonds au Trésor ou sont autorisés à effectuer des opérations de recettes ou des dépenses par l'intermédiaire des comptables du Trésor

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2024

GRAPHIQUE 90 : EVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTES DE CORRESPONDANTS



GRAPHIQUE 91 : PROPORTION DES COMPTES SELON LE STATUT DU CORRESPONDANT EN 2024 EN %



GLOSSAIRE

Concepts	Définitions
Adjudication	Technique permettant l'acquisition d'émissions de bons ou d'obligations par un système d'enchères
Agréé de change manuel	Toute personne physique ou morale installée sur le territoire d'un Etat membre de l'UEMOA ayant reçu un agrément du Ministre chargé des finances pour l'exécution des opérations de change manuel que pour l'achat et la vente de devises.
Appui budgétaire	Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique
Arriérés	Créances sur les assurés et les agents d'assurances
Autres subventions dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par les partenaires de l'établissement autres que l'Etat
Bons assimilables du trésor	Titres de créances à court terme émis par l'état par voie d'adjudication
Bureau de change manuel	Local de l'agréé de change manuel devant servir à l'exercice de l'activité de change manuel
Bureau de transfert d'argent	Local de sous-agent devant servir à l'exercice de l'activité de transfert rapide d'agent
Couverture des engagements réglementés	Rapport des actifs admis sur les engagements réglementés. Ce taux doit être supérieur à 100%.
Créances en souffrance	Créances dont au moins une échéance est restée impayée depuis plus de quatre-vingt-dix jours
Dépenses	Engagements non remboursables des administrations, qu'il s'agisse d'opérations avec ou sans contrepartie. Elles se décomposent en dépenses courantes (salaires et traitements, charges de la dette publique, fonctionnement et transferts courants) et en dépenses en capital
Dépenses d'investissement et d'équipement	Dépenses ayant contribué à l'augmentation du patrimoine entendu au sens comptable (constructions, achats de biens durables)
Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'acquisition de biens et services inhérents au fonctionnement de l'administration publique centrale
Dépenses de personnel	Constituées des éléments de rémunération des agents de l'administration publique centrale
Dépenses de transferts courants	Ressources allouées sans contrepartie par l'administration publique centrale à ses démembrements, aux ménages, aux institutions sans but lucratif et aux autorités supranationales

Concepts	Définitions
Dépenses en capital	Dépenses d'investissement. Elles sont, en principe, destinées à l'acquisition de biens de capital fixe, de stocks stratégiques ou d'urgence, de terrains ou d'actifs incorporels ; elles concernent aussi les paiements sans contrepartie ayant pour but de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des biens de capital. Cependant, l'acquisition par l'Etat de biens de capital pour les entreprises publiques est considérée comme une prise de participation et enregistrée en prêts nets. Les dépenses en capital sont regroupées selon l'origine du financement (ressources propres ou ressources extérieures, ces dernières portant sur l'ensemble du programme d'investissement public). On distingue également les investissements directement exécutés par les administrations publiques et les transferts en capital effectués par elles
Dépôts de garantie reçus	Somme d'argent ou tout autre document demandé par la structure de microfinance lors de la signature d'un dossier de crédit pour sécuriser ledit dossier qu'elle consent à un particulier. Cette garantie permet à la structure de récupérer les sommes prêtées en cas de défaillance de l'emprunteur
Dette	Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par des personnes ou entités de la même économie et/ou d'autres économies.
Dette bilatérale	Ensemble des dettes contractées à une date donnée par un État auprès d'un autre État
Dette extérieure	Montant à une date donnée des engagements contractuels en cours et ayant donné lieu à un versement des résidents d'un pays vis-à-vis des non-résidents, comportant obligation de remboursement du principal avec ou sans paiement d'intérêt
Dette intérieure	Ensemble des dettes contractées auprès d'acteurs résidents dans le pays et exprimées en monnaie locale
Dette multilatérale	Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un groupe d'États ou d'une Institution financière internationale (Banque mondiale, FMI), des banques de développement régionales (comme la Banque africaine de développement) et autres institutions multilatérales (comme le Fonds européen de développement)
Dette publique	Dette résultant d'emprunts contractés par l'Etat ou ses démembrements auprès d'entités résidentes et/ou non-résidentes
Dette publique extérieure	Ensemble des prêts contractés par les pouvoirs publics d'un pays auprès de créanciers (privés ou publics, bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs
Encours de crédit	L'encours de crédit est le cumul des crédits accordés non encore remboursés. Est considérée comme une opération de crédit, tout acte par lequel un système financier décentralisé met, à titre onéreux, des fonds à la disposition d'un membre ou d'un client à charge pour ce dernier de les rembourser à l'échéance convenue.
Encours de la dette	Montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés
Encours épargne	Sont considérés comme épargne, les fonds, autres que les cotisations et contributions obligatoires, recueillis par le système financier décentralisé auprès de ses membres ou de sa clientèle avec le droit d'en disposer dans le cadre de son activité, à charge pour lui de les restituer à la demande des déposants selon les termes convenus. L'encours d'épargne est le cumul des dépôts net reçus par la structure
Engagement	C'est l'acte initial de la procédure normale de l'exécution des dépenses publiques. C'est la décision prise par l'autorité qui habilité à cet effet (l'Ordonnateur) pour prélever une partie des crédits budgétaires et poser un acte qui doit entraîner une dette à la charge de l'Etat ou des organismes publics (EPE, CT)

Concepts	Définitions
Engagements réglementés	Provisions techniques (PT) brutes de recours et de réassurance ainsi que les dettes privilégiées, couvertes par des actifs sûrs, liquides, rentables (ou en accord avec la réglementation), diversifiés
Excédent d'exécution budgétaire N-1	Constate l'excédent de l'exercice précédent arrêté après la journée complémentaire. Il est égal à la différence entre le total des recettes recouvrées et celui des dépenses mandatées de l'exercice précédent
Exportations de biens et services	Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services non facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue
Facilité élargie de crédit	Instrument utilisé par le FMI en vue d'apporter une aide financière aux pays qui connaissent des difficultés prolongées de balance des paiements. Pour le cas du Burkina Faso, le FMI apporte des appuis budgétaires (dons et prêts) à travers le programme FEC. Des critères sont mis en place et leur respect constitue le déclenchement des décaissements des différents financements extérieurs
Financement	Le financement total est égal au déficit ou à l'excédent des opérations de l'Etat sur la base caisse. Il représente les variations des engagements de l'Etat au titre de ses remboursements futurs et celles de ses avoirs liquides, qui lui sont nécessaires pour couvrir les différences entre ses décaissements et ses encaissements. Le financement recouvre les opérations par lesquelles les administrations publiques contractent des emprunts et les remboursent, ou reçoivent des dépôts de tiers pour gérer leurs liquidités. Il comprend aussi la variation nette des avoirs que ces administrations détiennent sous forme de monnaie et de dépôts. Les opérations de financement ont la même fonction que les recettes et les dons : elles permettent à l'Etat d'engager des dépenses. Mais, une opération de financement crée une dette que l'Etat devra rembourser
Fonds d'Etat	C'est une composante des Fonds nationaux (FN). Ils ont pour objet le financement sans contrepartie des activités s'inscrivant dans leur champ de compétence
Fonds de dotation	Fonds mis à la disposition des FNF afin de commencer leurs activités
Fonds nationaux de financement	C'est une composante des Fonds nationaux (FN) dont l'objet principal est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base
Frais généraux	Frais engagés par l'assureur pour faire face aux frais de fonctionnement (frais de personnel, loyers, copies, travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements... ;)
Groupement	Ensemble des associations et des entreprises ayant un compte au sein de la structure de microfinance
Hors Trésor	Ensemble des agents de la DGTCP qui travaillent en dehors du réseau du trésor. Ils sont constitués des agents en disponibilité, en détachement ou mis à disposition
Institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit	Groupement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit
Intérêts dus	Charges de la dette contractée vis-à-vis des agents économiques résidents et non-résidents
Liquidation	C'est la seconde phase de la procédure normale de la dépense publique. Elle consiste à vérifier la réalité de la dette et à arrêter le montant de la dépense. Elle comporte : la certification du service fait, par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité de l'engagement de la livraison ou de la prestation ; la détermination du montant de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers.

Concepts	Définitions
Loi de finances initiale	Loi prévoyante et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Elle comprend deux parties distinctes : Dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier. Dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor. La loi de finances initiale doit être votée avant le début de l'année à laquelle elle se rapporte.
Loi de finances rectificative	Loi modifiant en cours d'année, les dispositions de la loi de finances initiale de l'année (appelée aussi "collectif").
Marge de solvabilité	C'est le rapport entre la marge au bilan et la marge minimale, voir article 337-1 du code des assurances.
Marge réglementaire	C'est la marge minimale calculée selon les règles édictées par le Code CIMA en ses articles 337-2 (pour les sociétés non-vie), 337-3 (pour les sociétés vie) et 337-4 (pour les sociétés mixtes).
Obligations assimilables du trésor	Titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.
Obligations du trésor	Titre à moyen et long terme, négociables sur toute l'étendue du territoire des membres de l'UEMOA, émis par les états membres de l'Union
Placements	Investissements opérés par la société d'assurance. Ces investissements doivent se faire selon les dispositions de l'article 335-1
Prestation	Somme payable par la société d'assurances au demandeur, au cessionnaire, au créancier gagiste ou au bénéficiaire lorsque se réalise un sinistre couvert par la police
Produit intérieur brut	Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.
Provisions techniques	Provisions constituées pour faire face aux sinistres futurs pour les risques dont la prime a déjà été encaissée. Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.
Réalizations quantitatives	Elles servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Les programmes appuyés par la FEC visent à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires, notamment par la fixation d'objectifs quantitatifs explicites lorsque cela est possible
Recettes propres des EPE	Ensemble des recettes qui sont générées par les activités de l'établissement.

Concepts	Définitions
	Elles ne doivent inclure ni l'excédent d'exécution budgétaire de l'exercice n-1, ni les subventions accordées par les autres partenaires, ni les reports sur exercices antérieurs (excédent de trésorerie, recouvrement des restes à recouvrer des exercices antérieurs). Il s'agit des recettes propres effectivement recouvrées et mentionnées dans le compte de gestion
Remboursement des emprunts	Il concerne la provision des établissements ayant contracté des emprunts dans le cadre de leurs investissements ou de toute autre opération
Repères structurels	Ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme. Les réformes en question varient d'un programme à l'autre et peuvent comprendre, par exemple, l'amélioration du fonctionnement du secteur financier, la mise en place de dispositifs de protection sociale ou une meilleure gestion des finances publiques
Résultat n-1 des FN	Différence entre les recettes et les dépenses de l'année précédente
Service de la dette	Principal remboursé ou à rembourser ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions) payées ou à payer pendant une période donnée
Sinistre	Evénement (incendie, décès...) qui fait jouer les garanties du contrat : indemnité, capital ou rente
Solde budgétaire global	Capacité/besoin de financement, corrigé (e) de la réorganisation des transactions sur actifs financiers et passifs réputées servir les objectifs de la politique générale (prêts en appui de politiques). Les prêts en appui de politiques sont ajoutés aux charges. Le produit de la privatisation tiré de la vente d'actifs non financiers et le remboursement des prêts sont inclus dans les transactions sur postes financiers dans le calcul du solde budgétaire global
Solde global base engagement (déficit ou excédent)	Le solde global mesure l'écart entre les ressources (Recettes Totale et dons) et les dépenses (Dépenses Totales et prêts nets). (Excédent, si les ressources sont supérieures aux dépenses ; déficit, dans le cas contraire).
Solde net de gestion	Il représente les recettes moins les charges. Le solde net de gestion est aussi égal à la variation de la valeur nette due à des transactions. C'est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations financières de l'État.
Solde capacité (+) /besoin (-) de financement	Il est un indicateur synthétique de l'apport en ressources financières des pouvoirs publics aux autres secteurs de l'économie ou à l'étranger, ou de la ponction de ressources financières sur ces secteurs de l'économie ou à l'étranger. Il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses ou la différence entre SNG et acquisitions nettes d'actifs non financiers ou la différence entre actifs financiers et passifs.
Solde primaire	Ce solde représente la capacité/besoin de financement hors charge d'intérêts ou charge nette d'intérêts. Il est utilisé pour l'analyse de la viabilité de la dette nette
Sous-agent	Conformément aux dispositions de l'Instruction n°13-11-2015 du 10 novembre 2015 de la BCEAO relative aux modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'agent, un sous-agent est une personne morale ou physique à qui les intermédiaires agréés et les Systèmes financiers décentralisés donnent mandat pour exercer, pour leur compte et sous leur responsabilité, l'activité au sein de l'UEMOA
Soutenabilité de la dette	Situation dans laquelle un pays peut honorer toutes ses obligations en termes de service de la dette, maintenant et dans un futur déterminé, sans recourir à des restructurations de sa dette, sans accumuler d'arriérés et sans compromettre sa croissance économique.
Subventions de l'Etat dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par l'Etat à l'établissement public.

Concepts	Définitions
Syndication ou appel public à l'épargne	Il désigne le processus par lequel une société, une institution ou un gouvernement (l'émetteur) vend des titres au public investisseur en faisant recours à des intermédiaires constitués en un syndicat de placement
Système financier décentralisé	Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi N°023-2009 à fournir ces prestations.
Tableau des opérations Financières de l'Etat	Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.
Taux de sinistre à prime ou de sinistralité	Part que représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice. On le note S/P
Tirages sur emprunts	Décaissement partiel ou total accordé par un bailleur à l'emprunteur sur le montant initialement convenu entre les deux parties.
Total des dépenses	Correspond aux dépenses mandatées (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement et d'équipement, remboursement des emprunts, présalaires des élèves fonctionnaires).
Unités de recouvrement	Ensemble des structures chargées de la mobilisation des recettes de services auprès des ministères et institutions. Elles sont subdivisées en trois groupes que sont la recette générale (RG, DAMOF, DDP et TMDC), les vingt (20) perceptions spécialisées et l'Agence judiciaire du Trésor
Viabilité de la dette	Situation dans laquelle l'évolution du rapport de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les exportations de biens et services et sur les recettes budgétaires est en deçà des normes définies

ANNEXE

ANNEXE 1 : Organisation administrative de la DGTCP

Selon l'arrêté N°2023-0167/MEFP/SG/DGTCP du 28 mars 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), elle a pour mission d'assurer une saine gestion des deniers publics, de garantir la trésorerie au titre du budget de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de veiller à la viabilité du système financier national.

Structure centrale du MEFP, la DGTCP est placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un Directeur général adjoint et est organisée comme suit :

- la direction générale ;
- les services d'appui ;
- les directions techniques ;
- les structures comptables ;
- les structures déconcentrées.

1. La direction générale

La direction générale comprend :

- le Directeur général (DG) ;
- le Directeur général adjoint (DGA) ;
- l'Inspection technique du trésor (ITT) ;
- le Secrétariat du Directeur général ;
- la Cellule d'appui technique (CAT) ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint.

1.1. Le Directeur général

Le Directeur général définit les grandes orientations, coordonne, contrôle l'exécution des activités et évalue les performances.

1.2. Le Secrétariat du Directeur général

Le Secrétariat du Directeur général est chargé de la réception, du traitement, du classement et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général.

Le Secrétariat du Directeur général, placé sous la responsabilité d'un Secrétaire, comprend un Secrétariat particulier et une Cellule courrier.

1.3. La Cellule d'appui technique

La Cellule d'appui technique a pour mission l'étude et le traitement de tous les dossiers qui lui sont confiés par le Directeur général. Elle est animée par des Chargés d'appui technique au nombre de cinq (05) au maximum.

1.4. L'Inspection technique du trésor

L'Inspection technique du trésor a pour mission d'assurer le contrôle et l'audit de l'ensemble des services du Trésor public et l'ensemble des réseaux des comptes publics et assimilés conformément aux normes nationales et internationales.

Elle est placée sous la responsabilité d'un Inspecteur technique principal et animée par des inspecteurs techniques.

1.5. Le Directeur général adjoint

Le Directeur général adjoint assiste le Directeur général dans l'exécution de sa mission. Il est compétent pour toutes les questions que pourrait lui confier le Directeur général.

Le Directeur général adjoint assure l'intérim du Directeur général en cas d'absence de ce dernier.

1.6. Le Secrétariat du Directeur général adjoint

Le Secrétariat du Directeur général adjoint est chargé de la réception, du traitement, du classement, et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général adjoint.

Le Secrétariat du Directeur général adjoint est placé sous l'autorité d'un Secrétaire.

2. Les services d'appui

Les services d'appui de la DGTCP sont :

- le Bureau comptable matières secondaire (BCMS) ;
- le Service des archives et de la documentation (SAD) ;
- le Service de contrôle interne (SCI) ;
- le Service de la communication et des relations publiques (SCRP) ;
- le Service financier (SF) ;
- le Service des ressources humaines (SRH).

2.1. Le Bureau comptable matières secondaire

Le Bureau comptable matières secondaire a pour mission d'assurer la gestion des matières qui lui sont confiées et de transmettre les opérations au comptable principal des matières. Il est placé sous la responsabilité d'un comptable secondaire des matières.

2.2. Le Service des archives et de la documentation

Le Service des archives et de la documentation a pour mission d'organiser et de gérer l'ensemble des archives et la bibliothèque de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.3. Le Service de contrôle interne

Le Service de contrôle interne a pour mission de coordonner et d'animer le dispositif de contrôle interne de la DGTCP. Il est animé par des chargés de contrôle interne et est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.4. Le Service de la communication et des relations publiques

Le Service de la communication et des relations publiques a pour mission de veiller à la visibilité de l'action de la DGTCP par l'information de son public cible et de ses partenaires. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.5. Le Service financier

Le Service financier a pour mission la gestion des moyens financiers de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.6. Le Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a pour mission la gestion efficiente du personnel de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

3. Les directions techniques

Les directions techniques de la DGTCP sont :

- la Direction des assurances (DA) ;
- la Direction des affaires monétaires et financières (DAMOF) ;
- la Direction de la dette publique (DDP) ;
- la Direction des études et de la législation financière (DELF) ;
- la Direction de l'informatisation du trésor (DIT) ;
- la Direction du portefeuille de l'État (DPE) ;
- la Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes (DPQIR) ;
- la Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés (DSC-SFD) ;
- la Direction du suivi des opérations financières de l'Etat (DSOFE).

3.1. La Direction des assurances

La Direction des assurances a pour mission l'exercice de la tutelle du secteur des assurances. Elle concourt à la mise en œuvre du Traité instituant la conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA).

Elle est composée du Service de la législation et de la promotion des assurances (SLPA), du Service du contrôle technique (SCT), du Service des études et statistiques (SES) et du Service de la formation et des stages (SFS).

3.2. La Direction des affaires monétaires et financières

La Direction des affaires monétaires et financières a pour mission de contribuer à l'élaboration et à la conduite de la politique monétaire et financière de l'Etat. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. La DAMOF est composée du Service monnaie et crédit (SMC), du service des relations financières internationales (SERFI) et du Service de la supervision des bureaux de changes et de transfert d'argent (SSBCT).

3.3. La Direction de la dette publique

La Direction de la dette publique a pour mission la gestion de la dette publique extérieure et intérieure. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle est organisée en quatre (4) services comprenant le Service des études et du suivi du dispositif institutionnel d'endettement public (SEDIEP), le Service des opérations de décaissement (SOD), le Service des opérations financières (SOF) et le Service de l'analyse et des statistiques (SAS).

3.4. La Direction des études et de la législation financière

La Direction des études et de la législation financière a pour mission la réglementation et l'organisation de la gestion des deniers publics ainsi que la réglementation et le contrôle du secteur des jeux de hasard. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service des études et de la législation financière et comptable (SELFC), le Service des comptes de gestion et des collectivités territoriales (SCGCT), le Service de la réglementation et du contrôle des jeux de hasard (SRCJH).

3.5. La Direction de l'informatisation du trésor

La Direction de l'informatisation du trésor a pour mission la gestion du schéma directeur informatique de la DGTCP. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle est organisée en quatre (4) services dont le Service des équipements et des supports informatiques (SESI), le Service des études et des réalisations (SER), le Service de l'exploitation (SE) et le Service qualité et sécurité (SQS).

3.6. La Direction du portefeuille de l'Etat

La Direction du portefeuille de l'Etat a pour mission d'assurer la gestion du portefeuille public et la tutelle financière des établissements publics. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle comprend les services ci-après : le Service des participations publiques (SPP), le Service des établissements publics (SEP) et le Service des fonds nationaux (SFN).

3.7. La Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes

La Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes a pour mission d'assurer la gestion prospective, la veille stratégique, la conduite du processus de certification aux normes internationales et la coordination des actions de réformes de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service de la prospective et de l'innovation (SPI), le Service de planification, de suivi et d'évaluation (SPSE), le Service des réformes et des partenariats (SRP) et le Service de la qualité et de la normalisation (SQN).

3.8. La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés

La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés a pour mission l'exercice de la tutelle des systèmes financiers décentralisés. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service de la

réglementation (SR), le Service des inspections des systèmes financiers décentralisés (SI-SFD) et le Service des études et des statistiques (SES).

3.9. La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat

La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat a pour mission la production, l'analyse et la diffusion des statistiques de finances publiques. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend le Service des statistiques des opérations financières de l'Etat (SOFE) et le Service des statistiques de finances publiques (SFP).

4. Les Structures comptables

Elles se composent de :

- l'Agence comptable centrale du trésor (ACCT) ;
- la Banque des dépôts du trésor (BDT) ;
- la Paierie générale (PG) ;
- la Recette générale (RG) ;
- la Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires (TMDC).

4.1. L'Agence comptable centrale du trésor

L'Agence comptable centrale du trésor a pour mission la gestion des deniers publics, l'exécution des opérations de trésorerie ainsi que la centralisation informatique de la comptabilité générale de l'Etat et l'édition des états y afférents. Elle est placée sous la responsabilité d'un Agent comptable central du trésor qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. Elle comprend les services suivants : le Service de la comptabilité (SC), le Service des opérations spécifiques (SOS), le Service de la trésorerie (ST), le Service des opérations de règlements (SOR), le Service central de caisse (SCC) et le Service des comptes de l'Etat, de la qualité et de la certification (SCQC).

4.2. La banque des dépôts du Trésor

La Banque des dépôts du trésor a pour mission d'assurer la fonction bancaire du Trésor à travers la gestion des dépôts de la clientèle notamment les correspondants du Trésor. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle des services. Il a rang de comptable principal de l'Etat et est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. Les services qui la composent sont : le Service des opérations, du réseau et de la promotion des dépôts (SORPD), le Service de la comptabilité (SC), le service des opérations de paiements digitaux (SOPD), le Service caisse (SCA) et le Service conformité et risque (SCR).

4.3. La Paierie générale

La Paierie générale a pour mission le paiement des dépenses du budget général, des comptes d'affectation spéciale et des budgets annexes des ministères et institutions non pourvus de trésorerie ministérielle ou institutionnelle. Elle assure également la tutelle fonctionnelle des régies d'avances desdits ministères et institutions. Elle est placée sous la responsabilité d'un Payeur général qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (02) Fondés de pouvoirs. Elle comprend les services ci-après : le Service du contrôle des dépenses (SCD), le Service de la comptabilité (SC), le Service des règlements (SR), le Service des régies d'avances (SRA), le Service des exonérations et subventions (SES) et les Cellules paieries des unités de vérification dans les ministères et institutions (CPU).

4.4. La Recette générale

La Recette générale a pour mission, la prise en charge et le recouvrement des recettes de service de l'Etat, de toutes recettes diverses qui lui sont dévolues. Elle est placée sous la responsabilité d'un Receveur général qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (02) Fondés de pouvoirs. La Recette générale comprend les services suivants : le Service de la comptabilité (SC), le Service des recettes des administrations financières (SRAF), le Service des régies de recettes (SRR), le Service des opérations diverses (SOD) et les Perceptions spécialisées (PS).

4.5. La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires

La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires a pour mission la gestion financière et comptable des missions diplomatiques et consulaires du Burkina Faso. Elle est placée sous la responsabilité d'un Trésorier des missions

diplomatiques et consulaires qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et est secondé d'un Fondé de pouvoirs. Il est rattaché au Trésorier des missions diplomatiques et consulaires une Inspection des postes comptables chargée de la vérification des postes comptables rattachés. L'Inspection des postes comptables est animée par des inspecteurs vérificateurs. La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires comprend les services du siège et les services extérieurs.

Les services du siège comprennent :

- le Service de la comptabilité (SC);
- le Service de la trésorerie et des opérations spécifiques (STOS);
- le Service des analyses et des statistiques (SAS).

Les services extérieurs comprennent :

- les Trésoreries placées auprès des ambassades et des missions permanentes ;
- les Trésoreries auprès des consulats généraux.

5. Les structures déconcentrées

Les structures déconcentrées comprennent les Trésoreries régionales et les postes comptables rattachés. Elles ont pour mission, dans les limites de leur circonscription financière, la mobilisation des ressources publiques et la gestion des deniers publics ainsi que la supervision et le contrôle des établissements publics et des systèmes financiers décentralisés.

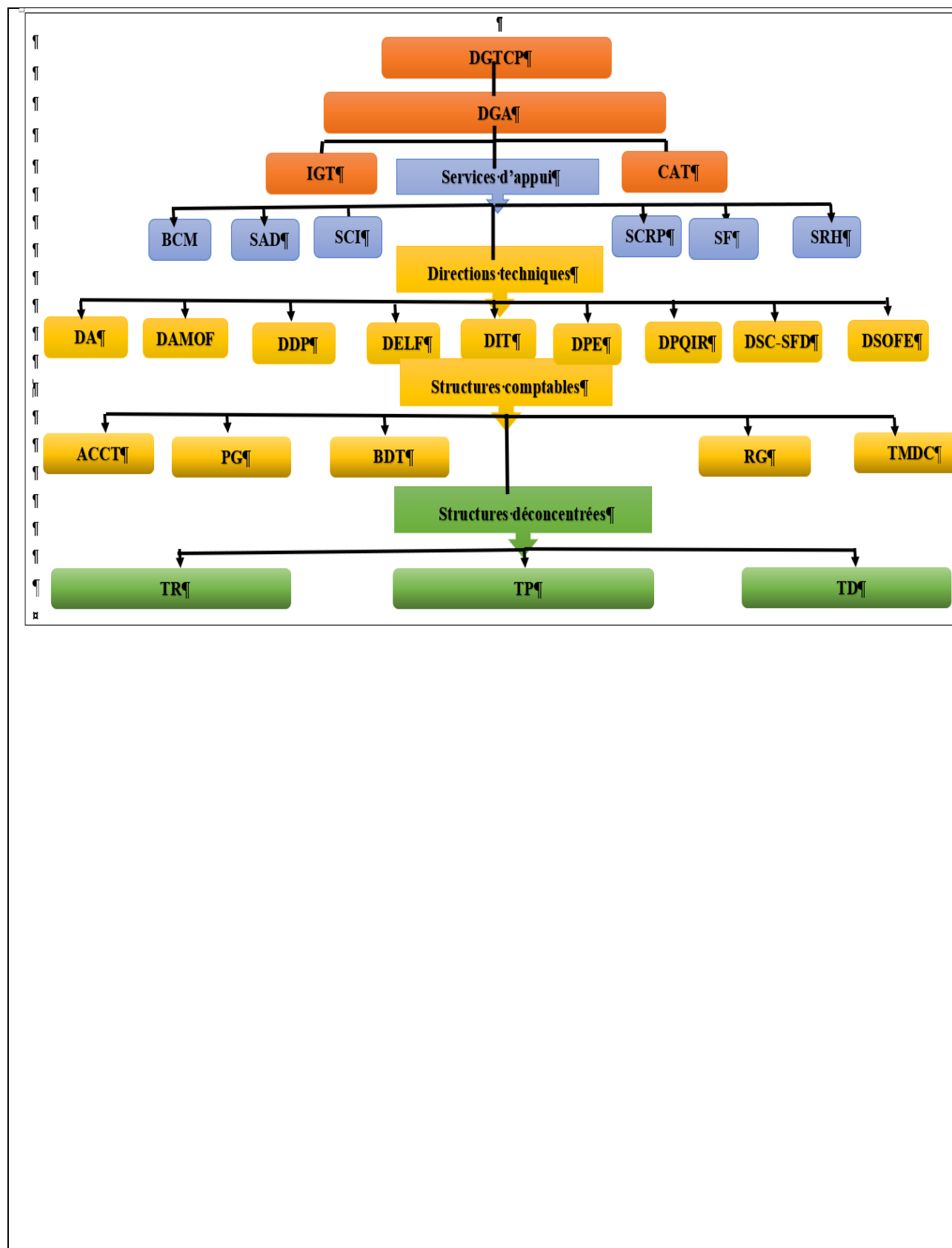
La Trésorerie régionale comprend les services du siège et les postes comptables rattachés.

Les services du siège comprennent :

- le Service de l'action financière (SAF) ;
- le Service de la comptabilité et des opérations bancaires (SCOB) ;
- le Service des collectivités territoriales (SCT) ;
- le Service des comptes de gestion (SCG) ;
- le Service de la dépense (SD) ;
- le Service de la recette (SR) ;
- le Service de la recette des hôtels de finances (SRHF) ;
- le Service de gestion des moyens (SGM).

Les postes comptables rattachés comprennent :

- les Trésoreries provinciales (TP) ;
- les Trésoreries départementales (TD).



ANNEXE 2 : EQUIPE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2024 DE LA DGTCP

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Fonction	Tél.	Adresse électronique
1	BAMOUNI R. Bruno	Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique		
2	OULLA/PARE Kadiatou	Directrice Générale Adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique		
3	BASSOLE Wilfried Gustave	Directeur du Suivi des Opérations Financières de l'Etat	70 98 84 51	newoulou2@gmail.com
4	COMPAORE Abdoul Rasmané	Chef du service des statistiques de finances publiques	70 43 39 21	cabdoulrasmane@gmail.com
5	KABORE Roland	Chargé des statistiques de finances publiques	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com
6	TOU Ibrahima	Chargé des statistiques de finances publiques	78 11 97 50	ibrahimatou77@gmail.com
7	OUEDRAOGO P. Dieudonné	Chargé des statistiques de finances publiques	78 02 52 73	payamsseba@gmail.com
8	YAMEOGO Arlenn	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	75 30 30 25	arlenn2000@gmail.com
9	KAMBOU Justin	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	76 32 34 00	justiskas@gmail.com
10	OUEDRAOGO Haoua	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
11	ZONGO Yacouba	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	76 50 27 95	zongoyacouba974@gmail.com
12	MOSSE Francis	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
13	MILLOGO Hugues Arnel	Chef de service des opérations financières de l'Etat	76 08 72 71	millogoharmel@gmail.com
14	KONATE Noufou	Chargé des statistiques de finances publiques	76019283	konamine99@gmail.com

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure	Tél.	Adresse électronique
1	PASGO BILA Payirwendé	DPE	65 95 51 89	payirwende@yahoo.fr
2	YOUGBARE Fidèle	DAMOF	70 23 11 87	yfido2000@yahoo.fr
3	BASSOLE Wilfried Gustave	DSOFE	78 55 81 00	newoulou2@gmail.com
4	COMPAORE Adama	SRH	70 48 09 95	compaoroadama@gmail.com
5	YE L. Roland	DELF	76 38 85 54	rolandloteve13@gmail.com
6	YAMEOGO W. Arienn	DSOFE	75 30 30 25	arienn2000@gmail.com
7	SENI Yves Innocent	RG	72 78 67 44	yveseni@gmail.com
8	KABORE Roland	DSOFE	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com
9	OUEDRAOGO Relewindé	DA	75 99 78 53	ouedraogo1984r@gmail.com
10	OUEDRAOGO Haoua	DSOFE	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
11	COMPAORE Abdoul Rasmané	DSOFE	70 43 39 21	abdoulrasmane@gmail.com
12	SOME S.M. Roch	DSC-SFD	71 22 99 59	somesouley@gmail.com
13	OUEDRAOGO P. Dieudonné	DSOFE	78 02 51 73	payamsseba@gmail.com
14	TOU Ibrahima	DSOFE	78 11 97 50	ibrahimatou936@gmail.com
15	ZONGO Yacouba	DSOFE	76 50 27 95	zongoyacouba974@gmail.com
16	MOSSE Francis	DSOFE	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
17	OUEDRAOGO Sayouba	DDP	70 03 06 84	ouedsayoub81@gmail.com
18	KAMBOU Justin	DSOFE	76 32 34 00	justiskas@gmail.com
19	MILLOGO Hugues Arnel	DSOFE	76 08 72 71	millogoharmel@gmail.com
20	KONATE Noufou	DSOFE	76 01 92 83	konamine99@gmail.com